

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2020**

**Aula de l'Ecole du Val d'Arve, rue Daniel-Gevril 13**

**Présidence : M. Didier Prod'hom**

La séance est ouverte à 19h00 en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire, Mme Anne Hiltpold, Conseillère administrative, et Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative.

Mmes Alice Bertholon, Elvia Cambier, Marie-France Châtelain, Katia De Conti Kalonji, Solange Decnaeck, Elif Kaytak, Christiane Kolla, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Damien Blanc, Philippe Calame, David Chérix, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Benoît Holdener, Dominique Jacot, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Est excusé : M. Léo Peterschmitt

Le Président ouvre la séance. Il salue les membres du Conseil administratif, le Secrétaire général, les membres de l'administration et le public présent.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2020
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **012-2020 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 20'000.— en faveur de la Croix-Rouge suisse (CRS) pour son aide aux victimes des explosions dévastatrices à Beyrouth
5. Délibération administrative **018-2020 P** : Proposition du Conseil administratif relative à des corrections demandées par le SAFCO sur les modifications apportées au règlement du 24 juin 2014 « règlement du cimetière de la Ville de Carouge LC 08 351 » dans sa version révisée du 1<sup>er</sup> février 2020 et déjà votée par la DA199-2020 du 28 mai 2020
- Propositions des membres du Conseil municipal**
6. Motions
  - 6.1 Motion **002-2020 P** : Pour un plan de gestion du patrimoine arboré de Carouge
  - 6.2 Motion **003-2020 P** : Bons carougeois
  - 6.3 Motion **004-2020 P** : Sauvons la Chapelle de la rue du Centenaire
7. Postulats
8. Résolutions
  - 8.1 Résolution municipale **001-2020 P** : Pour une politique budgétaire anticyclique.
9. Pétitions
10. Questions

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2020**

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 25 juin 2020.

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2020 est approuvé par 30 oui, 0 non et 1 abstention.

## **2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

### **Communications de Mme Lammar :**

#### Appel d'offres coopérative chemin de Pinchat

En premier lieu, j'aimerais revenir sur l'appel d'offres à coopératives concernant la parcelle acquise par la Ville de Carouge au chemin de Pinchat et qui a fait parler de lui dernièrement.

Afin de faire taire des rumeurs fantaisistes et attentatoires à l'honneur et au respect des magistrats et magistrates de la Ville de Carouge qui se sont succédé dans ce dossier, le Conseil administratif a publié il y a quelques jours sur le site internet, une mise au point. Mais au vu des dernières et toutes récentes publications fallacieuses sur les blogs et les réseaux sociaux, il me paraît nécessaire de revenir ce soir de manière détaillée, sur cette affaire, de rappeler certains faits, et de vous informer des derniers éléments du dossier.

Le 21 juin 2012, la Ville de Carouge par son Conseil municipal a préavisé favorablement le PLQ 29775, DA 046-2012, aujourd'hui en force, permettant la réalisation de quatre bâtiments dans le clos de Pinchat. Le bâtiment situé sur la parcelle 539 située dans la partie amont du PLQ était prévu divisé en deux parties décalées. Le vote favorable du Conseil municipal s'est fait à l'unanimité.

Dans le débat qui avait déjà eu lieu en 2011 en lien avec ce vote, des membres du Conseil municipal, dont Mme Molinari, ont attiré l'attention du Conseil administratif sur la prise en considération des arbres à protéger, l'importance de la bonne intégration des futurs bâtiments dans le site, et de manière générale, sur le nécessaire respect des enjeux environnementaux. Plusieurs partis se sont exprimés à cette occasion pour se féliciter des accords trouvés, et permettre ainsi la densification du secteur, dont le PDC.

Les propriétaires des parcelles incluses dans le PLQ, dont l'Etat pour la partie supérieure, se sont entendus pour répartir les droits à bâtir dans le respect des obligations légales et du PLQ, en établissant des PPE dans les bâtiments en bas du secteur, et des logements à caractère social, les logements d'utilité publique (LUP) dans ceux à venir ultérieurement sur le haut du secteur. A noter que la Ville de Carouge n'a pas été partie prenante à cet accord.

Les bâtiments de la PPE ont donc été réalisés dans un premier temps. Une soulte en compensation au *pro rata* des droits à bâtir LUP non réalisés par les PPE, a été versée sur un compte bloqué, comme de coutume en cas de réalisation non simultanée. A noter que cette soulte, divisée entre tous les copropriétaires, dont de nombreux Carougeois, a été intégrée dans les prix d'acquisition des appartements, de sorte que les copropriétaires n'ont pas forcément été au courant de l'existence de cette soulte. A noter également que le calcul et le montant de cette soulte ont été introduits dans les plans financiers agréés par l'OCLPF, et constituaient une condition de l'autorisation de construire. Ils ne peuvent ainsi pas être modifiés sans rupture sérieuse de l'équilibre, comme la réduction drastique des surfaces brutes de plancher dévolues aux LUP, ce qui n'a jamais été envisagé.

Le 15 mars 2018, par sa délibération 115-2018, le Conseil municipal de la Ville de Carouge a soutenu une proposition du Conseil administratif d'acquérir la parcelle située sur le haut du secteur à l'Etat qui en était alors propriétaire. Il s'agissait de la Maison Montfleuri, pour celles et ceux qui s'en souviennent. Le bien-fondé de l'acquisition de cette parcelle par la Commune n'a été remis en question par aucune et aucun intervenant. Le débat au Conseil municipal a essentiellement porté sur la manière de réaliser les droits à bâtir des LUP, par le biais d'un appel à coopératives de logements tel que souhaité par le Conseil administratif. La délibération a été adoptée par 19 oui, dont les voix du PDC selon le procès-verbal, 7 non et 3 abstentions. Le 30 avril 2019, le Conseil municipal a adopté la délibération 158A-2019, relative à l'ouverture d'un appel d'offres à coopératives visant la réalisation de deux immeubles d'habitation sur la parcelle 539 sise au 11 chemin de Pinchat par 19 oui, 7 non et 3 abstentions.

Un peu après ce vote, le service cantonal de l'urbanisme, communément appelé « OU », a mis en évidence, dans le cadre des études portant sur la densification de la zone villas du plateau de Pinchat, l'opportunité de réaliser un projet d'ensemble, intégrant à la fois la parcelle récemment acquise par la Commune, et les parcelles en zone 5, numéro 538, 540, 543 et 544 qui la surplombent. L'OU a lancé une étude en vue de modifier partiellement le PLQ 29775 en créant un nouveau périmètre incluant les quatre parcelles privées situées plus haut encore. Le Conseil administratif de la Ville de Carouge a alors demandé au Canton d'évaluer l'impact potentiel de cette perspective de développement, sur le processus de valorisation de sa parcelle.

Conscient du risque de recours, face à un tel projet, et de l'impact que cela pourrait avoir sur le calendrier de réalisation des immeubles dédiés aux coopératives, le Conseil administratif a conditionné, auprès de l'OU, la réflexion sur l'élaboration du nouveau plan, et donc également, l'éventuelle modification du PLQ en vigueur, à l'accord des propriétaires de parcelles de villas, quant à la modification du régime de zone de leur parcelle. Le Conseil administratif a déposé un délai de six mois pour ce faire, soit jusqu'à la fin de l'année 2019 afin de ne pas perdre trop de temps avant de lancer concrètement l'appel d'offres à coopératives.

La Commune a sollicité l'OU à plusieurs reprises en fin 2019 et début d'année 2020 afin d'obtenir des informations quant à la position du propriétaire des quatre parcelles en question, sans obtenir de réponse concrète. Afin de ne pas tarder plus dans la concrétisation des décisions du Conseil municipal, vu notamment l'importance de la création de coopératives sur le territoire carougeois, et ne sachant pas quand interviendrait la concertation avec les propriétaires riverains, le Conseil administratif a décidé, en avril de cette année, de lancer la procédure d'appel d'offres à coopératives dont le premier tour s'est terminé dans le courant du mois de juin de cette année.

A noter que la participation de Mme Molinari dans le jury du concours est apparue comme essentielle et logique, dès lors qu'elle est en charge du service de l'urbanisme, et qu'il s'agit d'un projet de développement de notre commune. Au vu de son domicile, la question de sa participation a été explicitement discutée au Conseil administratif puis explicitement posée lors du jury du concours et confirmée par ce dernier sans aucune opposition. A noter encore que le vice-président PDC du Conseil municipal était présent lors de ce jury.

Il est intéressant de relever que vu l'absence de réponse du Canton, le Conseil administratif avait jugé le risque de modification du PLQ comme limité, mais avait toutefois, par prudence, mentionné comme tel ce risque dans l'appel d'offres. Or, juste après le lancement de cet appel d'offres, l'OU a finalement approché les propriétaires des quatre parcelles voisines et a fait part à la Commune ensuite du résultat de ces discussions. Au vu de ce nouvel élément intervenu début juillet, et donc au terme du premier tour de l'appel d'offres, le Conseil administratif a alors décidé de suspendre jusqu'à la fin de l'été la procédure d'appel d'offres à coopératives.

En effet le Conseil administratif a souhaité s'assurer le plus formellement possible que les conditions les plus favorables à la réalisation de logements en adéquation avec le développement urbain de l'ensemble du périmètre soient réunies. Et surtout garantir leur réalisation la plus rapide possible. Cette suspension temporaire de la procédure correspondait surtout à la volonté d'éviter que les coopératives qui y participent n'aient à effectuer un travail conséquent sans que l'ensemble des enjeux potentiels ne soient parfaitement clarifiés, sachant que la compétence de modifier les PLQ relève bien du Canton.

C'est dans ce contexte que le Conseil administratif a sollicité en juillet 2020 une rencontre avec les autorités cantonales, ce qui a donné lieu à un courrier du Conseil d'Etat à la mi-août, qui a confirmé la volonté du Canton de modifier le PLQ, tout en donnant rendez-vous aux autorités carougeoises pour discuter de cette problématique. Cette rencontre est intervenue début septembre et le Conseil administratif a pu exposer ses arguments visant à aller de l'avant avec le PLQ actuel et le projet des coopératives. Il a été expliqué aux Conseillers d'Etat que la Ville de Carouge, après analyse de tous les paramètres, ne voyait pas d'intérêt à modifier le PLQ et souhaitait avancer avec ce projet de coopérative qui revêt une importance toute particulière pour notre commune, notamment en matière de mixité.

J'ai ce soir le plaisir de vous annoncer que le Canton a finalement entendu les arguments de la Ville de Carouge, et ne souhaite plus engager la révision du PLQ. Nous avons reçu confirmation écrite de cette décision en ce début de semaine seulement. Dès lors nous pouvons reprendre la procédure de concours à coopératives.

Au vu des éléments ci-dessus, il apparaît que, contrairement à ce qui a pu être raconté de manière fallacieuse ici et là, la Commune n'a jamais voulu modifier le PLQ en force. Cette idée est bel et bien venue du Canton, dans le cadre de l'étude du projet de densification du plateau de Pinchat et de la volonté affirmée du magistrat en charge du DU de revoir certains PLQ. La Ville de Carouge n'a jamais varié quant à sa volonté de permettre rapidement la construction de coopératives sur cette parcelle de Pinchat.

La suspension de l'appel d'offres à coopératives a été effectuée par respect des candidates et candidats, afin de ne pas les faire travailler pour rien, dans le cas où le Canton aurait persisté dans sa volonté de modifier le PLQ, sachant à nouveau qu'il est seul compétent en la matière. Il aurait été du reste irresponsable de ne pas clarifier les choses avec le Canton et cela nous aurait été très clairement reproché.

Les élucubrations visant à dire que Mme Molinari se serait opposée au PLQ actuel, aurait convaincu le Conseil administratif de suspendre le concours de peur d'avoir sous ses fenêtres de nouveaux bâtiments, et aurait finalement changé d'avis suite à la parution des blogs, sont grotesques, navrantes, et indignes de la part de politiques d'un parti qui prône le respect, et dont l'un de ses membres indiquait, lorsqu'il était président du Conseil municipal, que « l'intérêt général ne peut se résumer à des affrontements stériles et égoïstes ». Le même président continuait en indiquant : « cela pourrait continuer si personne ne fait un pas vers l'autre, et si les préjugés et les ambitions personnelles prennent le dessus ».

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif réfute totalement et condamne donc sans aucune restriction les accusations fallacieuses proférées, notamment sur les réseaux sociaux au sujet de ce dossier.

J'espère, par cette longue communication, avoir pu clarifier la situation. J'espère également que nous laisserons derrière nous ces billevesées et reviendrons à des débats plus sereins et plus élevés car nous travaillons toutes et tous dans l'intérêt des Carougeoises et des Carougeois. Il s'agit de laisser de côté les intentions de nuire pour nous concentrer sur la suite de cette procédure, sachant que les projets déposés par les candidats et candidates sont de très grande qualité et très enthousiasmants. Cela augure de très bonnes choses pour le second tour.

### Cité Léopard

Pour ma deuxième communication, je souhaitais vous faire part de quelques informations sur les événements qui se sont déroulés durant l'été. Pour rappel, et nous avons eu l'occasion d'en discuter lors du dernier Conseil municipal, au mois de juin, le secteur Carouge Est est un secteur en plein développement. Un PLQ a été voté en 2013 permettant de générer l'image directrice notamment pour la reconstruction de la cité Léopard. Le propriétaire de la cité Léopard, qui est la SUVA, souhaite en effet réaliser un important projet de logements. Pour ce faire, il a lancé un concours et un projet lauréat a été choisi.

Il faut également savoir que, sur le périmètre considéré de la cité Léopard, quatre propriétaires étaient concernés : la SUVA, Construction Perret, un propriétaire privé, ainsi que la Ville de Carouge qui est propriétaire de quelques petites parcelles du domaine public. De ces parcelles sont issus des droits à bâtir qui nous donnent la possibilité de penser au développement de ce quartier, de récupérer une allée de ce projet et de prévoir quelques équipements publics au rez-de-chaussée ainsi que des logements qui seront confiés à la Fondation immobilière de la Ville de Carouge.

Depuis le début du projet, la Ville de Carouge, que ce soit par le biais du Conseil administratif ou celui du Conseil municipal, s'est toujours préoccupée de la situation des locataires de la cité Léopard. Interpellés par ces derniers, qui s'étaient vu, il y a quelques années déjà, résilier leurs baux, les conseillers municipaux et les conseillers administratifs avaient demandé à la régie de l'époque de la SUVA que des solutions satisfaisantes soient trouvées pour les locataires. Après plusieurs séances entre la Commune et la régie, un plan de relogement avait été décidé, déjà en 2016. Par ailleurs, la Fondation immobilière de la Ville de Carouge avait été alertée sur la situation. Depuis lors, elle a pu proposer de temps à autre un logement à certains locataires qui s'étaient bien entendu préalablement inscrits auprès de la Fondation.

Quant au projet qui devait débuter en 2017, il a pris du retard en raison d'accords non trouvés avec le propriétaire privé. Ne sachant pas pour combien de temps ce projet serait bloqué, la régie de la SUVA a reloué, hélas, un certain nombre d'appartements qui se libéraient conformément au plan de relogement. Dès lors, quand le projet a pu redémarrer suite à la vente des parts du propriétaire privé à Construction Perret, il n'y avait en tout cas pas moins d'appartements encore occupés au sein de la cité Léopard qu'en 2016.

Suite à l'interpellation des locataires et de la journaliste de *La Tribune de Genève* au mois de juin, ainsi qu'aux débats qui se sont déroulés au sein de votre Conseil au mois de juin également, j'ai repris contact avec la nouvelle régie de la SUVA. Nous avons eu une séance avec tous les propriétaires pour discuter des solutions envisagées, début juillet. Bien que la responsabilité de reloger les locataires de la SUVA n'incombe pas à la Ville de Carouge ni à la Fondation immobilière, force est de constater que nous sommes néanmoins concernés par la situation extrêmement difficile dans laquelle se retrouvent les locataires de la cité Léopard. En effet, non seulement nous sommes, dans un certain sens, partie prenante à cet projet dès lors que nous récupérerons, avec la Fondation immobilière, une allée mais, en plus, bon nombre de locataires sont des Carougeois et Carougeoises de très longue date pour qui nous ne pouvons pas simplement ne rien faire.

Dès lors, nous avons convenu début juillet qu'un groupe de travail réunissant les propriétaires, soit la SUVA, Construction Perret et la Ville de Carouge ainsi que la Fondation immobilière, serait mis sur pied afin de tenter de trouver des solutions pour les locataires au cas par cas. Sachant qu'il serait difficile de réunir ce groupe de travail avant la rentrée scolaire, au vu des vacances des uns et des autres, nous avons demandé à la SUVA de ne pas déposer de demandes en évacuation durant l'été, hors procédures pour défaut de paiement. Si la SUVA a respecté cet engagement, force est de constater que certains courriers envoyés aux locataires

durant l'été ont relevé d'une certaine maladresse. En effet, plusieurs locataires ont reçu des avis d'état des lieux de sortie en plein été. Et si ces courriers sont juridiquement totalement différents d'une procédure en évacuation, il faut relever que, pour le locataire, recevoir une convocation devant le tribunal pour une procédure en évacuation ou un avis d'état des lieux de sortie est perçu exactement de la même manière. Les locataires étaient donc très inquiets et plusieurs associations se sont mobilisées pour les aider. Ils se sont même constitués en association, qui fait partie désormais de l'Association des habitants de Carouge Est. Une assemblée générale des locataires, dont les journaux se sont fait l'écho, a été convoquée fin juillet. Je me suis rendue à cette assemblée générale et j'ai pu rassurer les locataires en les informant de la création du groupe de travail et des intentions de la SUVA et de la Ville de Carouge de tout mettre en œuvre pour tenter de trouver des solutions au cas par cas.

Fin août, j'ai rencontré un membre de la direction de la SUVA Suisse et le directeur de la SUVA Genève et nous avons convenu qu'une personne de la direction de la SUVA Genève serait également présente au groupe de travail, la fameuse « *task force* » dont les journaux ont parlé et qui s'est réunie également fin août. Lors de ce groupe de travail, la SUVA a accepté de mandater un médiateur, qui a été désigné en la personne de Me Manuel Mouro afin de faire le lien entre le groupe de travail et les locataires.

Par ailleurs, une convention a été signée entre la Fondation immobilière et la SUVA, dans laquelle la SUVA s'engage à mettre à disposition de la Fondation un contingent d'appartements à la location dans les nouveaux immeubles de la cité Léopard durant la phase de première mise en location. Ce contingent d'appartements réservés à la Fondation sera déterminé en fonction du nombre de logements que la Fondation aura loués à un locataire de la cité Léopard. Il s'agit véritablement d'un projet *win-win*, autant pour la SUVA et pour les locataires qui pourront, le cas échéant, trouver un appartement à Carouge auprès de la Fondation immobilière, mais également pour la Fondation immobilière qui pourra placer ses propres candidats et candidates dans les futurs bâtiments de la SUVA. A noter que la Fondation immobilière a déjà attribué quelques appartements, encore tout dernièrement, à des locataires de la cité Léopard. Il est important de relever que les habitants ainsi relogés à la Fondation immobilière y étaient inscrits et remplissaient les critères de la Fondation. Il ne s'agissait donc pas de personnes qui venaient d'arriver à la cité Léopard, mais bien de Carougeoises et Carougeois de longue date qui avaient un lien très fort avec Carouge.

Par ailleurs, grâce aussi au médiateur mandaté, la SUVA met aujourd'hui tout en œuvre pour reloger les locataires. J'ai pu encore m'entretenir tout dernièrement avec le médiateur qui m'a dit qu'il allait demander à la SUVA de lui mettre à disposition un petit appartement pour assurer une permanence au sein de la cité Léopard, afin de pouvoir vraiment être la personne de référence et répondre aux locataires de la cité Léopard.

Comme vous pouvez le constater, des solutions sont en passe d'être trouvées. Plusieurs locataires ont déjà pu être relogés, que ce soit par eux-mêmes, par la SUVA ou par la Fondation immobilière, mais il reste du travail à faire. Nous espérons toutefois que tout le monde pourra être relogé. Ainsi, nous espérons que ce projet, qui améliorera la qualité de vie de ce quartier, pourra aller rapidement de l'avant. Pour rappel, si aujourd'hui les extérieurs sont sympathiques, les bâtiments, eux, sont vétustes. Ce projet permettra d'avoir des appartements de qualité, étant précisé également qu'une attention particulière a été portée aux extérieurs puisqu'une grande cour intérieure est prévue où les habitants pourront se retrouver, partager et échanger.

### Outings Project

Vous avez certainement vu ces derniers jours fleurir sur quelques façades de Carouge des fresques. Il s'agit du projet « Outings ». Carouge accueille en effet Julien de Casabianca, photographe et cinéaste, avec son projet « Outings » qui a déjà fait le tour du monde depuis 2014. « Outings Project » cherche à atteindre un public peu réceptif au monde muséal pour lui

offrir une nouvelle approche de l'art et de la culture. Julien de Casabianca démocratise, promeut et popularise des œuvres par le biais du street art qui se veut, selon lui, marqué «par la notion de partage». Il sort des œuvres des collections et des dépôts des musées pour les mettre sur le devant de la scène, visibles de toutes et tous.

Invité initialement pour le Printemps carougeois 2020, Julien de Casabianca s'est rendu dans les réserves du Musée de Carouge afin de dénicher quelques trésors. L'artiste s'est approprié trois tableaux de nos collections en sélectionnant des détails qu'il a ensuite agrandis et reproduits sur trois façades de bâtiments. Il s'agit du *Printemps* peint par Emile Chambon qui se trouve maintenant sur le triangle des Pervenches, de la jeune fille de *La Drize* de Pierre-Eugène Vibert qui se situe sur le mur de la bibliothèque des Promenades et, enfin, la Maison Delafontaine accueille le *Portrait de Madame Laëtitia Chomel, femme du peintre*, par Jean Chomel.

Le choix des œuvres est un hommage aux femmes, thème du Printemps carougeois qui a malheureusement été annulé cette année et pour lequel l'« Outings Project » avait été imaginé. Ce projet s'inscrit par ailleurs dans la ligne des démarches entreprises par la Ville de Carouge actuellement pour continuer à apporter de la culture aux Carougeoises et Carougeois quoi qu'il arrive, dans n'importe quelle situation sanitaire.

#### Elles, dans l'objectif d'Ernest Piccot

Le Musée accueille dès ce samedi l'exposition « Elles, dans l'objectif d'Ernest Piccot ». Etre une star ne serait-ce qu'une journée et en garder précieusement le souvenir : les Carougeoises, et certaines Genevoises, ont pu toucher du doigt ce rêve américain dans l'atelier du photographe Ernest Hippolyte Auguste Piccot, qui possédait un studio à la place du Marché, 17. Empruntant poses, accessoires et lumières aux codes glamour du cinéma hollywoodien, Piccot a transcendé des modèles anonymes.

C'est l'occasion de découvrir ou de redécouvrir le travail d'Ernest Piccot, un photographe familial des Carougeoises et des Carougeois puisqu'il a photographié la cité sarde et ses habitants pendant près de quarante ans, immortalisant les grands moments de la vie (baptêmes, communions, mariages, etc.). Aujourd'hui, nous ne savons rien des femmes photographiées. Le Fonds Piccot garde encore beaucoup de secrets : les images ne sont pas datées, les modèles ne sont pas identifiés. Déposés à la mort du photographe aux Archives de la Ville, les clichés et les plaques de verre en négatif conservent encore bien des mystères. Mais peut-être reconnaîtrez-vous sur ces photos des proches ou des parents. Quant aux appareils photographiques et techniques présentés dans la première salle d'exposition, ils sont également conservés au Musée de Carouge.

N'hésitez pas à aller voir cette exposition, qui se tiendra jusqu'en mars 2021 dans le bâtiment des Promenades qui accueille, depuis les travaux de la maison Montanrouge, le Musée de Carouge.

#### Concours CourtsCarouge

CourtsCarouge est un concours de courts-métrages ouvert à tous les passionnés d'images. A travers la compétition, l'objectif de cette proposition est notamment de :

- offrir la possibilité à tout un chacun de s'essayer à la création cinématographique ;
- stimuler la création audiovisuelle et numérique ;
- révéler des talents ;
- offrir une vitrine exposant des courts-métrages carougeois, suisses et internationaux ;
- favoriser les rencontres et les échanges entre passionnés de cinéma et un jury de professionnels ;

- développer la créativité et l'esprit critique sur les images.

Initialement prévue en même temps que le Printemps carougeois mais repoussée pour cause de COVID, cette 7<sup>ème</sup> édition du Concours de courts-métrages met les femmes au centre de la création. Femmes plurielles, points de vue entremêlés, regards de femmes, histoires multiples, récits singuliers, tranches de vie sens dessus dessous, les angles d'attaque pour traiter ce thème risquent de surprendre le jury de cette édition, mais également toutes celles et tous ceux qui iront à la soirée de projection et cérémonie de remise des prix qui aura lieu le jeudi 1<sup>er</sup> octobre au Cinéma Bio, à Carouge.

Les places étant limitées à cause des mesures sanitaires, n'oubliez pas de vous inscrire. Vous trouverez toutes les informations pour ce faire dans qui vous a été envoyé sur ce sujet.

### **Communications de Mme Hiltbold :**

#### Présentation des nouvelles collaboratrices

Nous avons le plaisir de vous présenter tout d'abord deux nouvelles collaboratrices engagées comme agentes de police municipale, Madame Vanessa DEPALLENS et Mme Lauréna MEYER, qui n'avaient pas pu être présentées au Conseil municipal au moment de leur engagement.

Madame Vanessa DEPALLENS a été engagée en qualité d'agente de police municipale, à 100%, dès le 1<sup>er</sup> mai 2020.

Mme Depallens a débuté son activité au sein de la police municipale de la Ville de Carouge le 1<sup>er</sup> mai 2020 avec enthousiasme et énergie. Nous nous réjouissons de cette collaboration et sommes heureux de pouvoir compter sur son expérience et ses compétences acquises en tant que garde-frontière. Nous lui souhaitons une chaleureuse bienvenue.

#### *Applaudissements*

Madame Lauréna MEYER a été engagée en qualité d'agente de police municipale, à 100%, dès le 1<sup>er</sup> mai 2020.

Mme Meyer a débuté son activité au sein de la Ville de Carouge le 1<sup>er</sup> mai 2020 également avec enthousiasme et détermination. Nous nous réjouissons de cette collaboration et sommes heureux de pouvoir compter sur son expérience, ses compétences acquises en tant qu'agente de police municipale, instructrice des techniques Bike Police et intervenante au sein des écoles primaires sur le thème du respect. Nous lui souhaitons une chaleureuse bienvenue.

#### *Applaudissements*

J'en profite pour saluer leur chef de service, le sergent-major Yvan Bavaud, qui les a accompagnées.

#### *Applaudissements*

Nous avons également le plaisir de vous présenter Madame Noémie SOMMER, qui a été engagée en qualité de responsable du secteur solidarité et collectivité, à 80%, dès le 15 août 2020 au sein de notre service des affaires sociales.

Mme Sommer a débuté son activité au sein du service des affaires sociales de la Ville de Carouge le 15 août 2020 avec enthousiasme et énergie. Nous nous réjouissons de cette collaboration et sommes heureux de pouvoir compter sur son expérience, son expertise métier,



son leadership et sa maîtrise des enjeux du champ social acquis tout au long de son parcours professionnel. Nous lui souhaitons une chaleureuse bienvenue au sein de notre administration.

#### *Applaudissements*

J'en profite pour saluer également M. François Berthoud, chef du service des affaires sociales, qui l'accompagne ce soir.

#### *Applaudissements*

#### Colis d'été

Cette communication concerne l'appui apporté par la Ville de Carouge aux Colis du Cœur dans le cadre de l'opération appelée « les colis d'été ». Commencé le 16 juin et s'étant terminé le 15 septembre, cet appui a consisté en l'installation par le SVEM du dispositif d'attente en amont de la distribution. Il s'est agi d'un parcours de vaubans et de rubalise, de tentes pour abriter du soleil et des intempéries et d'une fontaine d'eau. Tout ce dispositif conséquent, réalisé sur la contre-allée de l'avenue Vibert, devait être construit puis démonté chaque mardi. Il en était de même des liaisons informatiques et électriques disposées par le SVEM et le SILPP qui a également prêté plusieurs PC portables. La police municipale s'est occupée de la sécurisation de la contre-allée. Une cellule d'orientation sociale avec la présence de travailleurs et travailleuses sociales du service des affaires sociales et de l'Hospice général a pu mener sur place de nombreux entretiens d'orientation et, lorsque la situation du bénéficiaire le permettait, ces entretiens avaient pour but de lui donner accès à des droits sociaux. Le service des affaires sociales a assuré la coordination globale avec l'ensemble des partenaires. J'ajoute que la protection civile de Carouge a pu déléguer chaque mardi des personnes astreintes qui ont pu rendre de fiers services. La 3<sup>ème</sup> phase de ces distributions de colis alimentaires va consister, après la distribution centralisée aux Vernets puis dans plusieurs communes dont Carouge, à une reprise de l'ensemble des dispositifs par les Colis du Cœur sur plusieurs sites décentralisés.

Je souhaite remercier très chaleureusement tous les bénévoles des Colis du cœur qui chaque mardi s'engagent fidèlement dans ces distributions, ainsi que tous les professionnels des Colis, et toutes les personnes de notre administration communale et de la protection civile qui, chacune dans leurs rôles, ont permis que ces opérations se soient effectuées dans les meilleures conditions possibles.

#### Plan canicule

Ma troisième communication concerne le plan canicule. Cette année encore, nous étions prêts en cas de déclenchement par la médecin cantonale du plan canicule. La météo en a décidé autrement et je m'en réjouis. Malgré plusieurs jours de température élevée, l'ensemble des paramètres définissant une canicule n'étant pas réunis, le plan n'a pas dû être activé au niveau communal.

#### Parcours d'accueil des nouveaux habitants

Comme chaque automne, la commission de l'intégration organise un Parcours d'accueil qui aura lieu le samedi 10 octobre prochain.

Ce parcours d'une heure et demie qui se termine autour d'un buffet à la maison de quartier de Carouge rencontre toujours un franc succès. Plusieurs accompagnants et accompagnantes s'engagent pour guider les quelque 60 personnes dans cette ballade carougeoise et faire ainsi découvrir aux nouveaux habitants les bâtiments publics ainsi que les lieux d'activités culturelles et de loisirs. Je tiens à les remercier chaleureusement.

J'en profite pour vous informer que nous sommes toujours à la recherche d'accompagnants ou d'accompagnantes. Si vous-même ou une de vos connaissances êtes intéressé-e à devenir accompagnant ou accompagnante, n'hésitez pas à vous adresser auprès du service des affaires sociales.

Vous trouverez toutes les informations pratiques dans les petits papillons à disposition soit à la mairie soit sur demande. Le Parcours d'accueil se déroulera donc le samedi 10 octobre 2020, à 10h ; le rendez-vous est fixé dans le jardin de la mairie. La visite est gratuite. Elle a lieu par n'importe quel temps et sans inscription. L'organisation qui sera mise en place tiendra compte des exigences sanitaires liées au COVID.

Les associations qui désirent venir se présenter, lors de l'apéritif, sont invitées à s'annoncer préalablement au service des affaires sociales.

### Repas des Jubilaires 2020 (noces d'or et de diamant)

Depuis 2016, la Ville de Carouge offre et organise une fête au mois d'octobre réunissant tous les jubilaires qui fêtent leurs noces d'or ou de diamant à la salle du Rondeau de Carouge. Le prochain repas aura lieu le vendredi 30 octobre 2020.

Ce repas qui se fait aux alentours de midi est très apprécié par les invités qui ne manquent pas de témoigner leur reconnaissance à la Commune. En effet, ce repas leur offre l'occasion de rencontrer les autorités de la Ville de Carouge dans un cadre moins officiel, mais également de renouer avec d'anciennes connaissances et d'en faire de nouvelles. Il y a plusieurs animations durant le repas, ce qui rend ce moment festif.

L'organisation qui sera mise en place tiendra compte des exigences sanitaires liées au COVID.

### Journée participative au pavillon Sicli

Ma dernière communication concerne l'organisation par l'Etat de Genève d'une journée participative des jeunes le samedi 10 octobre de 10 h à 15 h au pavillon Sicli.

Une cinquantaine de jeunes entre 14 et 21 ans pourront débattre de différentes thématiques en vue de la mise en place, cet automne encore, d'un Conseil de la Jeunesse qui sera un nouvel organe consultatif pour faire des recommandations au Canton. La voix des jeunes citoyennes et citoyens pourra ainsi être entendue sur des questions qui les concernent.

Pour participer à cette journée, il suffira aux jeunes intéressés de s'inscrire sur [sesac@etat.ge.ch](mailto:sesac@etat.ge.ch). N'hésitez pas à en parler autour de vous, voire à y participer si vous n'avez pas plus de 21 ans.

### **Communications de Mme Molinari :**

#### Antennes 5G

Ma première communication concerne un sujet sur lequel le Conseil administratif a été sollicité assez régulièrement ces derniers temps. Il semblait donc important de faire un point sur l'implantation de la technologie de téléphonie mobile 5G à Carouge. Je commencerai par un bref rappel du contexte fédéral. Souhaitant que la Suisse exploite les possibilités offertes par la numérisation, le Conseil fédéral a lancé en 2016 la Stratégie suisse numérique, dont la création de réseaux de transmission ouverts et performants pour une société d'information concurrentielle représente un élément essentiel. La loi sur les télécommunications a pour but d'assurer aux particuliers et aux milieux économiques des services de télécommunication variés, avantageux, économiques et concurrentiels sur le plan national et international.

Au printemps 2019, la Confédération attribue des nouvelles fréquences aux opérateurs de téléphonie mobile lors d'une mise aux enchères. Ces fréquences sont indispensables au déploiement des nouvelles technologies de téléphonie mobile 5G et au développement des réseaux existants.

L'intention affichée par les opérateurs de déployer rapidement un réseau 5G en Suisse a intensifié les débats en cours sur la forme que devra avoir à l'avenir la couverture de téléphonie mobile, et particulièrement sur les risques que présente cette nouvelle technologie pour la santé.

La publication en novembre 2019 du rapport du groupe de travail « Téléphonie mobile et rayonnements » mandaté par le Conseil fédéral ne donne pas de réponse sur la dangerosité ou non de la 5G sur la santé et conclut qu'il est, en l'état des connaissances actuelles, impossible de donner une réponse définitive.

Pour rappel, la position de la Ville de Carouge est la suivante, comme cela a été décidé en mars 2019. Le Conseil administratif convient de la position de la Commune qui préavisera négativement toute demande d'autorisation pour l'installation d'antennes 5G sur le territoire carougeois tant que les résultats des tests actuellement menés dans les différentes villes de Suisse ne seront pas connus.

La Commune invoque donc le principe de précaution et suit l'avis du Conseil d'Etat genevois qui prolonge le moratoire instauré en avril 2019 en attendant, encore aujourd'hui, la position officielle de Berne. D'autant plus que le lundi 14 septembre 2020, le Conseil national a refusé une motion demandant d'accélérer la recherche sur les effets sanitaires de la téléphonie mobile. La Commune n'a aujourd'hui que peu de moyens d'action. Les demandes d'autorisation de construire ne concernent pas tous les travaux sur les antennes existantes ni sur les fréquences 4G ou 5G émises.

Le cas récent sur la poste de Carouge est flagrant. Les travaux sur l'antenne existante sur la poste sont des « modifications mineures », validées directement par le SABRA qui dépend du Département du territoire. Ces modifications ne sont pas soumises à demande d'autorisation de construire. Pour rappel, l'antenne a été installée en septembre 2016.

### Arbres

Ma deuxième communication a trait aux platanes de la place de Sardaigne et du Mail des Promenades ainsi qu'aux dégâts occasionnés par la tempête qui s'est abattue récemment sur notre commune

Cet automne, trois nouveaux arbres seront replantés en bordure de la place de Sardaigne, côté parc Louis-Cottier, pour remplacer les trois platanes centenaires qui seront bientôt abattus pour des raisons impératives de sécurité. Cette action s'inscrit dans l'engagement de la Ville de Carouge de promouvoir la relève et le développement de son patrimoine arboricole.

En effet, depuis plusieurs années déjà, l'état sanitaire de cet alignement fait l'objet d'un suivi attentif par le secteur nature et espaces verts du SVEM, en collaboration avec l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN). Les analyses et les expertises successives révèlent aujourd'hui une réelle dangerosité pour le public. Vous aurez d'ailleurs constaté qu'il a fallu installer des barrières autour de ces arbres. Leur état phytosanitaire défaillant nécessite une mise en sécurité immédiate.

Afin de respecter le patrimoine historique du site, le choix des nouveaux arbres s'est porté sur une essence identique. Le SVEM souligne par cette action sa volonté de tout mettre en œuvre pour maintenir une arborisation qualitative de la Ville. Cette action tient également compte du

futur projet de réaménagement de la place de Sardaigne car les trois nouveaux spécimens pourront, le cas échéant, être déplacés pour respecter le nouvel alignement prévu dans l'étude.

En parallèle, le platane du mail des Promenades, qui a été irrémédiablement endommagé lors de la tempête du 13 août, sera également remplacé dans le courant de l'automne.

Sur l'ensemble du territoire communal, plus d'une douzaine d'arbres ont été endommagés par la tempête. Dans la plupart des cas, des branches se sont cassées. A la place de l'Octroi, un jeune arbre a été déraciné. Il sera également replanté prochainement. Plus de 200 heures de travail ont été effectuées par le personnel communal pour sécuriser et évacuer les branches, brindilles et feuilles tombées au sol. Je voudrais saisir l'opportunité ici pour les remercier pour leur travail très rapide et très efficace.

Pour conclure, la Ville de Carouge a aussi l'ambition de mener une politique compensatoire ambitieuse en replantant trois nouveaux arbres pour chaque arbre tombé, tant que possible. A ce titre, des réflexions sont en cours, en tenant compte des ressources humaines et financières disponibles au sein des services, mais surtout des espaces disponibles dans le sol encombré par les différents réseaux d'alimentation (CAD, canalisations, gaz, fibre optique, etc.).

Si vous souhaitez mieux comprendre les enjeux du patrimoine arboré de Carouge ainsi que les prochaines étapes de ces replantations, je vous invite à une séance publique d'information qui aura lieu le mercredi 30 septembre à 18h00 sur la place de Sardaigne.

#### Rallyes de dégustation « Vin-tage » et « Chasse aux glaces »

J'aimerais vous apporter ce soir quelques informations de bilan sur ces rallyes dont je vous avais parlé au mois de juin. Suite aux mesures sanitaires prises dans la lutte contre le Covid-19, les commerçants, les artisans et les restaurateurs de la Ville de Carouge ont vu leurs activités réduites depuis le mois de mars. Dans ce contexte, le Conseil administratif a souhaité une campagne de promotion pour soutenir le commerce local (commerçants, shopping, restaurants, artisans). Les buts étaient de favoriser l'économie locale et de proximité et de remettre Carouge en haut de la liste des destinations attrayantes. Une période de campagne d'information et d'activités a eu lieu entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 25 août.

En complément de la campagne « Image », dont j'ai déjà eu l'occasion de vous parler, nous avons proposé un jeu de pistes grandeur nature sur Carouge. Sur le thème de la dégustation, deux jeux dénommés « Vin-tage » et « Chasse aux glaces », mêlant énigmes, défis et dégustations de vin à l'aveugle ou de glaces ont eu lieu. Cette activité a pour but de faire découvrir l'aspect historique et culturel de notre ville tout en promouvant les lieux de restauration et les produits locaux, dans un esprit de cohésion et d'équipe.

Voici quelques statistiques réjouissantes sur juillet et août :

- Pour « Vin-tage », qui s'adressait donc particulièrement aux adultes, 232 personnes ont participé à ce rallye (76% du canton de Genève, dont 26 personnes de Carouge, 13% d'autres cantons et 11% hors de Suisse).
- Pour « La chasse aux glaces », 131 personnes ont participé au rallye (79% du canton de Genève, dont 6 enfants carougeois, 9% d'autres cantons et 12% hors de Suisse).

Au vu du succès de ces activités, la Ville de Carouge a décidé de poursuivre son appui jusqu'à fin septembre. Il est donc encore temps de découvrir Carouge d'une nouvelle manière, avec l'histoire des pirates et du Capitaine Rouge. Je vous invite donc à profiter de ces jeux qui sont très intéressants et instructifs à notre belle ville

### **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### Mesures COVID et directives de la médecin cantonale

Pour donner suite aux documents qui nous ont été transmis le 19 août et qui contiennent les exigences sanitaires COVID pour les conseils municipaux, le bureau a décidé que les séances plénières et TCR continueront à se dérouler dans l'aula du Val d'Arve jusqu'à nouvel ordre.

#### Dates des séances du Conseil municipal et du bureau pour 2021

Le bureau a examiné le projet de calendrier tel que transmis le 3 septembre pour les séances du Conseil municipal en 2021. Ce projet de calendrier respecte les éléments de fonctionnement tels que définis par le bureau et recherche le meilleur équilibre entre les vacances scolaires, les délais légaux (budget avec nouvelles modalités et compte rendu), les délais de dépôt des objets au bureau, les fêtes et l'espacement le plus adéquat entre les différentes séances.

Les dates proposées ont été validées et sont les suivantes (Bureau et Conseil municipal):

- 21 et 28 janvier
- 11 et 25 février
- 18 et 25 mars
- 20 et 29 avril
- 20 et 27 mai (avec l'élection du nouveau bureau)
- 17 et 24 juin
- 16 et 23 septembre
- 14 et 21 octobre
- 18 et 25 novembre
- 9 et 16 décembre

Le calendrier adopté sera mis sur CMnet, mais seules les convocations et les séances figurant sur CMnet feront définitivement foi.

#### Courriers reçus

Le bureau a reçu les courriers ou copies de courriers suivants :

- Courrier relatif à la situation des locataires de la Cité Léopard (par Mme Stebler)

Le bureau a décidé de mentionner le courrier et de le mettre à disposition sur CMnet.

#### Concours pour les interventions artistiques dans la rue Saint-Joseph

Suite au vote du crédit pour l'organisation de ce concours, le Conseil administratif a sollicité la participation de deux membres du Conseil municipal. Le bureau a désigné son membre M. Jean-Jacques Gerster et la présidence de la commission de la Culture qu'il reste à définir.

### **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### **4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 012-2020 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 20'000.— EN FAVEUR DE LA CROIX-ROUGE SUISSE (CRS) POUR SON AIDE AUX VICTIMES DES EXPLOSIONS DEVASTATRICES A BEYROUTH**

Mme Hiltpold signale que, suite à la terrible explosion survenue dans le port de Beyrouth le 4 août dernier, la Ville de Carouge a reçu plusieurs demandes pour un soutien de l'aide d'urgence

sur place. Étant donné la crise humanitaire à laquelle Beyrouth doit faire face maintenant, sur fond d'une crise socioéconomique et politique sans précédent qui frappe le Liban depuis un certain temps, le soutien de la Ville de Carouge semble important. En effet, la double explosion dans le port de Beyrouth a causé plus de 170 victimes, des milliers de blessés et des destructions incommensurables. Des centaines de milliers de personnes ont perdu leur toit. Après étude de différentes demandes reçues, le Conseil administratif propose au Conseil municipal d'accorder une aide d'urgence de CHF 20'000.- à la Croix-Rouge suisse pour un soutien à la Croix-Rouge libanaise. Mme Hiltbold remercie le Conseil municipal de prendre en considération cette délibération et répond volontiers aux questions.

**La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

**5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 018-2020 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À DES CORRECTIONS DEMANDÉES PAR LE SAFCO SUR LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT DU 24 JUIN 2014 « RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE DE LA VILLE DE CAROUGE LC 08 351 » DANS SA VERSION RÉVISÉE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2020 ET DÉJÀ VOTÉE PAR LA DA199-2020 DU 28 MAI 2020**

Mme Hiltbold explique que, lors de la dernière législature, le Conseil municipal a revu le règlement du cimetière. Le nouveau règlement a été voté le 28 mai 2020, après avoir fait l'objet d'un examen attentif par les membres de la commission des Règlements. Le but de cette modification était d'apporter quelques précisions et, surtout, de revoir un système qui semblait désuet et inopportun, soit la pratique du renouvellement des tombes à la ligne, en changeant la méthode d'enterrement et d'inhumation des corps ou des urnes. Une fois voté par le Conseil municipal, le nouveau règlement a été soumis au service des affaires communales, soit la surveillance des communes, qui a demandé à la ville de Carouge de changer un certain nombre de termes pour que ce règlement soit en adéquation avec le règlement genevois sur les cimetières. Il s'agit de remplacer les mots « réservation » par « concession » et « tombe » par « concession ». A noter que la ville de Carouge avait été assistée par un conseil juridique, dont les propositions étaient tout à fait correctes, mais avait tenté d'être un peu plus claire en mettant ces mots dans le règlement. Le Conseil administratif soumet donc au Conseil municipal la nouvelle version du règlement, qui figure dans la documentation que les membres du Conseil municipal ont reçue (soit le règlement tel quel et le règlement avec le suivi des modifications, y compris la correction de quelques dernières coquilles). Mme Hiltbold précise encore que ce règlement a déjà fait l'objet d'un large examen en commission sous la législature précédente et qu'il conviendrait de le mettre en vigueur au plus tôt. Elle remercie le Conseil municipal de faire bon accueil à cette délibération et répond volontiers aux questions.

**La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

## **PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **6. MOTIONS**

#### **6.1 Motion 002-2020 P : Pour un plan de gestion du patrimoine arboré de Carouge.**

Au vu de la brièveté du texte, le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

*Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Vu l'orage et les vents violents que la commune a connu le 13 août dernier*

*Vu l'importance de connaître notre patrimoine arboré pour mieux le sauvegarder et le renouveler*

*Vu la nécessité de développer la végétation sur le territoire communal en regard du réchauffement climatique et de la qualité de vie en ville*

*Vu la nécessité de doter le service communal en charge de l'entretien des arbres d'un outil performant de planification*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge*

#### ***Invite le Conseil administratif***

*A faire un point de situation détaillé des dégâts occasionnés sur le patrimoine arboré de la commune.*

*A initier un plan de gestion des arbres situés sur le domaine public et privé communal (hors forêt) sur la base d'un inventaire existant ou à compléter et des expertises de leur état sanitaire.*

*A formuler des propositions de replantation sur le territoire communal.*

*A prévoir les investissements nécessaires à l'accomplissement de celui-ci sur plusieurs années.*

*Les Socialistes Carougeois.e.s*

Avant la prise en considération, M. Etienne souhaite présenter la motion. La tempête du 13 août dernier a été un révélateur. L'ampleur des dégâts, notamment sur le platane près du poste de police municipale au boulevard des Promenades, était impressionnante. La tempête a révélé la fragilité du patrimoine arboré de la commune. Par cette motion, le parti socialiste demande à la ville de Carouge de mettre en œuvre un véritable plan de gestion des arbres, comprenant un point de situation des dégâts occasionnés, mais surtout de réactualiser l'inventaire existant sur la base des données de l'inventaire cantonal des arbres. Etablir un inventaire signifie faire des requêtes, connaître le nombre d'arbres, les essences, les classes d'âge (arbres jeunes, arbres adultes, arbres sénescents) et l'état sanitaire des arbres. Et, pour connaître leur état sanitaire, il faut avoir recours à des expertises. Il faut aussi savoir que les photos aériennes ne suffisent pas, mais qu'il est nécessaire de passer au pied des arbres pour une analyse visuelle des éventuels chocs sur les troncs ou des pourritures qui peuvent se trouver sur les branches. Cette analyse doit aussi se faire par structures végétales qui composent le territoire carougeois (alignements, arbres plantés dans les parcs), tant sur le domaine public que sur le domaine privé communal, hors forêt puisque la gestion de la forêt est différente. Pour cela, il faut des moyens financiers et prévoir des investissements. Dans le cadre des budgets successifs, le parti socialiste a régulièrement interpellé les conseillers administratifs sur les sommes allouées aux soins des arbres. Sauf erreur, une ligne budgétaire de CHF 50'000.- est allouée à la

surveillance des arbres qui risquent d'être dangereux. M. Rademacher, chef du SVEM, a rappelé encore tout récemment que ce service manquait de ressources. Il faut très rapidement prévoir des investissements pour les arbres, sachant que le budget 2021 sera bientôt présenté au Conseil municipal. M. Etienne rappelle que des moyens sont investis pour le patrimoine bâti, puisqu'au bout de trente ans environ, un bâtiment fait souvent l'objet d'une rénovation (mise aux normes énergétiques, réfection de la toiture, etc.). Les routes font aussi l'objet de réfection (revêtement, recalibrage des canalisations). Dans ces domaines, le Conseil municipal vote régulièrement des crédits d'étude et de réalisation pour des montants importants. Mais pour les arbres, rien de cela, car l'on considère que la nature peut se débrouiller seule pour perdurer. M. Etienne souligne pour terminer qu'un plan de gestion est un outil indispensable permettant de véritablement planifier le renouvellement du patrimoine arboré communal en faisant des propositions de replantation et d'initier de nouveaux projets. Pour toutes ces raisons, le parti socialiste invite le Conseil municipal à faire bon accueil à cette motion.

**La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

M. Gerster signale que le groupe PLR propose le renvoi en commission de l'Urbanisme. Cette motion part certainement d'un bon sentiment, même s'il est un peu étonnant qu'elle n'ait pas été déposée lors de la précédente législature, qui a aussi eu à gérer des problématiques d'arbres. Comme l'a dit M. Etienne, une ligne de CHF 50'000.- figure aux budgets. Au vu du grand nombre d'arbres à Carouge, ce montant ne suffira certainement pas pour faire ce travail. Le groupe PLR considère donc qu'il faut d'abord déterminer en commission l'étendue des besoins et ce que l'on veut faire, ainsi que les budgets qui seraient nécessaires. Concernant l'argument de l'urgence avancé par M. Etienne, M. Gerster ne pense pas que le Conseil administratif et les services se soient tourné les pouces durant l'été. Le budget va être présenté très prochainement au Conseil municipal. M. Gerster ne voit pas d'urgence à devoir voter la motion avant la proposition de budget. Enfin, sachant que le Conseil municipal compte de nombreux nouveaux élus, il serait opportun de traiter la motion en commission.

Mme Sana-Oppliger indique que le groupe des Verts soutient la motion, au vu de son importance écologique et de santé publique. Les vertus des arbres en ville sont nombreuses et reconnues de tous, que ce soit par rapport à l'absorption du CO2 ou des particules fines, à leur capacité d'empêcher la formation d'îlots de chaleur ou encore à leurs vertus écologiques, les arbres servant de refuge à la faune urbaine...

Le Président interrompt Mme Sana-Oppliger pour rappeler que la discussion actuelle porte sur le renvoi en commission ou sur la discussion immédiate. Il l'invite à terminer son intervention lors de la discussion immédiate, le cas échéant.

M. Morex remarque que la commission de l'Urbanisme se réunit très souvent. Il existe deux autres commissions au sein du Conseil municipal, celle du Développement durable et celle de l'Entretien du domaine public, qui pourraient traiter de la motion, afin que ce ne soit pas toujours les mêmes personnes qui soient convoquées en commission.

M. Gerster propose alors le renvoi en commission du Développement durable.

Le Président met aux voix la proposition de renvoi en commission du Développement durable.

**Le renvoi en commission du Développement durable est accepté par 16 oui, 15 non et 0 abstention.**

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.



Mme Sana-Oppliger termine son intervention. Le groupe des Verts soutient la motion, au vu des nombreuses vertus des arbres. Pour rappel, le Conseil municipal a adopté en février passé une motion qui avait été déposée par le PDC et qui demandait un inventaire des arbres à Carouge. La présente motion va plus loin, en demandant la mise en place d'une véritable planification du patrimoine arboré. Cette planification est nécessaire pour savoir quels arbres doivent être entretenus et dans quelle mesure la commune pourrait replanter des arbres et augmenter le nombre d'arbres sur son territoire.

M. Mützenberg recommande à la commission de se pencher sur la manière dont on considère qu'un arbre est sain ou malsain, afin que les commissaires puissent comprendre quand un arbre doit être abattu ou non. Cette question revient souvent dans les débats. Le renvoi en commission serait l'occasion d'inviter un représentant du canton qui pourra expliquer, en tout cas aux néophytes comme M. Mützenberg, comment aborder cette question.

M. Voignier rejoint la proposition de M. Mützenberg. Si le groupe PLR a souhaité renvoyer la motion en commission, c'est justement pour pouvoir approfondir la question et ne pas devoir se prononcer en urgence sur des éléments qui sont proposés au dernier moment. M. Voignier rappelle que, l'année passée, le Conseil municipal a eu un long débat sur les arbres majeurs. Plusieurs élus n'y comprenaient pas grand-chose parce qu'ils ne sont pas des spécialistes. Ou encore, lors du traitement de la motion du PDC sur les îlots de chaleur, il avait notamment été mentionné que les arbres pouvaient être taillés d'une certaine façon pour apporter davantage d'ombre. Il serait intéressant d'inviter en commission un spécialiste qui puisse apporter des précisions sur la plantation d'arbres en ville, sachant que les arbres n'ont pas forcément toujours besoin d'être plantés en plein terre, mais peuvent l'être aussi dans de grands bacs, par exemple au-dessus de parkings. Ces explications permettraient aux commissaires d'avoir une vision un peu plus large de la question. Par ailleurs, M. Voignier rappelle que c'est M. Etienne qui avait fait le dernier inventaire sur la commune de Carouge. M. Etienne sera donc bien placé pour savoir ce qui a évolué depuis le dernier inventaire, en particulier par rapport à de nouveaux bâtiments construits par des privés, étant précisé qu'à l'époque, de nombreux privés avaient réagi aux présentations.

M. Gerster propose qu'un représentant du canton présente en commission ce qui a déjà été fait dans d'autres communes, par exemple en ville de Genève. En outre, il conviendrait que l'administration communale fasse le point sur ce qu'elle peut faire elle-même et sur ce qui devrait être fait en externe, avec également le coût que cela impliquerait.

M. Etienne pense qu'il faudrait en effet que la commission ait des explications sur ce qu'est un arbre sain, à partir de quand il faut s'en soucier et quelles sont les différentes techniques (analyse visuelle, tomographie) qui permettent de déterminer si le bois est sain ou pourri. Il faudrait en outre informer la commission sur le coût de ces expertises et délimiter, dans la mesure du possible, une enveloppe budgétaire et, surtout, les investissements à prévoir. Comme l'a dit M. Gerster, il serait bon d'arriver à délimiter le travail qui peut être effectué par le SVEM et ce qui doit être fait en externe. M. Etienne souhaite par ailleurs que les personnes qui seront invitées puissent expliquer à la commission les raisons d'un outil tel qu'un plan de gestion pour la planification au niveau communal.

M. Barro attire l'attention des commissaires sur les méthodes pour répertorier et différencier les arbres, notamment leur hauteur et leur qualité. Une photo aérienne ne permet pas de distinguer les arbres des buissons, par exemple, ni la qualité des différents éléments. Par ailleurs, il conviendra d'être attentif à la façon dont cette carte pourra être mise à jour, afin qu'elle soit un outil évolutif qui permette un suivi dans le temps.

M. Baertschi évoque les différentes fonctions des arbres au cours du temps. Par exemple, les arbres aux Promenades ont été coupés, au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, pour que la population puisse se réchauffer pendant un hiver très rude. Ils servent aujourd'hui surtout d'ombrage. Ou encore, les gamins de la génération de M. Baertschi allaient ramasser les marrons pour les

amener chez Vecchio. La thématique arborée est donc très large. M. Baertschi recommande à la commission de ne pas se limiter à une vision unique de l'arbre, mais de prendre cette thématique dans la diachronie, en regardant quelles ont été les fonctions des différents arbres au cours du temps

## **6.2 Motion 003-2020 P : Bons carougeois.**

Au vu de la brièveté du texte, le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

*Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Vu qu'en cette année difficile, sur le plan économique et social, il nous faut soutenir nos habitants, nos commerçants, nos restaurateurs et nos membres d'associations.*

*Vu les sommes non dépensées dues à l'annulation des manifestations, telles que la Vogue ou autres événements communaux.*

*Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge*

### ***Invite le Conseil administratif***

*A étudier la possibilité de distribuer des bons aux ménages carougeois à faire valoir auprès des commerces, des restaurants ou des associations carougeois(es).*

*PLR*

**La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

M. Holdener indique que les Verts partagent la préoccupation du PLR quant à la situation financière des familles et des commerçants carougeois, mais proposent le renvoi en commission des Affaires sociales, pour préciser qui seront les destinataires (quelles familles exactement), ainsi que les bénéficiaires (quels commerces) et éventuellement pour profiter du bilan de la Ville de Lancy qui vient de mener une telle campagne.

Mme Uldry remercie le Conseil municipal d'avoir pris en considération la motion, dans cette période difficile. Elle précise que tous les ménages carougeois recevraient un bon à dépenser chez n'importe quel commerce carougeois, qu'il s'agisse d'une boutique ou d'un restaurant, ou auprès d'une association pour inscrire par exemple un enfant dans un club. Avec cette motion, le Conseil municipal montre qu'il se préoccupe des besoins des Carougeois, non seulement des habitants mais aussi des restaurateurs, des commerçants et des associations, soit tous les acteurs carougeois. Concernant la proposition de renvoi en commission, Mme Uldry ne prendra pas, personnellement, la responsabilité de dire que tel commerçant a droit à cette action mais tel autre non. Encore une fois, la motion vise tous les ménages carougeois, qui pourraient faire valoir leur bon auprès de tous les acteurs carougeois. La ville de Lancy l'a fait. Mme Uldry pense que la ville de Carouge doit être capable de le faire.

M. Von Burg souhaiterait quelques éclaircissements quant au contenu de ce projet de motion, mais il lui semble que ces éclaircissements pourraient être apportés dans le cadre d'une discussion immédiate. Il soutient donc la proposition de discussion immédiate.

M. Meyer soutient le renvoi en commission, pour définir les ménages carougeois qui auront accès à ces bons. Donner un bon à tous les ménages carougeois revient à soutenir aussi des

Carougeois qui n'ont pas besoin de bons pour faire des achats. Il convient donc de développer en commission la question de l'accès aux bons. Sinon, il s'agira vraiment d'argent hélicoptère.

M. Barbuzzi indique que le PDC est favorable à la discussion immédiate, pour la simple et bonne raison que cette motion demande d'étudier une possibilité, à savoir celle de distribuer un bon à tous les ménages carougeois, sans distinction, bon qui pourra être utilisé dans tous les commerces, restaurants et associations carougeois, sans distinction. Demander une étude n'oblige à rien. Après cette étude, le Conseil administratif reviendra au Conseil municipal avec une proposition.

Mme Decnaeck pense qu'il est possible de définir, en discussion immédiate, quels seraient les bénéficiaires de ces bons et les commerçants auprès desquels faire valoir ces bons.

Mme Cambier est également favorable à la discussion immédiate. Elle remarque néanmoins que certains n'ont peut-être pas compris la teneur de cette motion, qui vise à aider les commerçants. Le but est que les Carougeois, qu'ils aient ou non des moyens, dépensent les bons chez les commerçants carougeois. Dès lors, pourquoi convoquer une commission qui discuterait des heures sur ce point ? Il faut laisser faire le Conseil administratif, qui, après une étude, reviendra avec une proposition.

M. Morex revient sur les propos de M. Meyer. Quand la commune distribue des bons de CHF 100.- aux nouveaux retraités pour la première année d'abonnement TPG, elle ne regarde pas quels sont leurs revenus. Quand elle octroie une aide pour les abonnements TPG des enfants, elle ne regarde pas non plus quel est le revenu des parents. Il en va de même ici. Par conséquent, M. Morex soutient la proposition de discussion immédiate.

M. Calame relève que l'aide relative aux abonnements TPG visait à favoriser l'usage des transports publics par les jeunes, essentiellement, et couvrait effectivement tout le spectre des habitants qui pouvaient en bénéficier. Il croit que cela a été efficace. En revanche, ici, certains commerces ont eu plus de difficultés que d'autres. Les grandes surfaces ont eu moins de difficultés que les petits commerces. Ne pas fixer certaines conditions, c'est ouvrir la porte à tout ce spectre de possibilités. C'est la raison pour laquelle le groupe des Verts proposait le renvoi en commission.

Mme Uldry souligne qu'il s'agit d'aider les commerçants carougeois, et non pas les grandes enseignes. Les bons ne pourront pas être dépensés à la Migros, ni chez Denner, ni à la Coop. Et pour répondre à M. Meyer, si les bons ne sont pas distribués aux ménages indépendamment de leurs revenus, ce sera autant de bons en moins qui seront dépensés dans les commerces carougeois.

**Le renvoi en commission est refusé par 30 non, 1 oui et 0 abstention.**

Par conséquent, le Président ouvre la discussion.

M. Baertschi relève qu'il y a trois ou quatre ans, sauf erreur, des propositions avaient déjà été faites en lien avec les Intérêts de Carouge. Le système était néanmoins un peu différent. M. Baertschi souhaite que l'on rappelle quelles avaient été les conclusions sur l'efficacité de cette façon de procéder.

M. Von Burg a d'abord une question de compréhension. En quoi ces bons bénéficieront-ils aux membres d'associations ? Ensuite, il voulait s'assurer qu'il s'agissait bien d'une mesure d'aide aux commerces et non pas d'une mesure sociale classique, et que ces bons s'adressaient à l'ensemble des ménages. Il a déjà obtenu une réponse à cette question

Mme Decnaeck souhaite savoir comment seront financés les bons.

Pour répondre à la question de M. Von Burg relative aux associations, M. Jacot précise que les bons serviraient uniquement à aider les familles à payer leurs abonnements ou leurs inscriptions auprès d'associations.

Concernant le financement de cette campagne, M. Voignier remarque que, selon la motion, les bons seraient financés par les sommes non dépensées suite à l'annulation de manifestations sur le territoire communal, comme la Vogue. Sachant que certains montants ont été utilisés, il conviendra de déterminer la somme qui sera disponible. C'est pour cela qu'il est bon de renvoyer la motion au Conseil administratif, qui dispose de tous les chiffres et qui pourra déterminer l'enveloppe à disposition. Par ailleurs, M. Voignier souligne à son tour que la motion ne concerne pas les grandes enseignes et qu'elle vise tous les ménages. Certains ménages seront peut-être heureux d'avoir un bon de CHF 20.-, comme à Lancy, qu'ils pourront utiliser pour inscrire leur enfant à une association, pour profiter d'une activité culturelle ou pour s'offrir des glaces à la place du Marché, par exemple, sachant que tout le monde n'a pas l'opportunité de le faire. D'autres ménages ont peut-être plus de moyens, mais ils profiteront de ces CHF 20.- pour dépenser une plus grande somme dans les commerces carougeois. Certains commerçants ne voudront peut-être pas participer à cette action, mais M. Voignier pense qu'il ne faudrait pas limiter cette mesure aux Intérêts de Carouge, parce que des commerçants qui ne font pas partie de cette association seraient peut-être intéressés. C'est pour ces raisons que la motion a été voulue large. Enfin, M. Voignier relève que le Conseil administratif, qui a les cordons de la bourse, pourra mieux amener cette motion à son terme, assez rapidement pour que, il l'espère, les commerces, restaurants et associations de Carouge ainsi que toutes les familles carougeoises puissent bénéficier de ces bons.

M. Holdener précise que l'intention première des Verts était de s'assurer que les personnes qui auraient le plus besoin de ces bons y aient accès, en veillant à trouver un canal pour que ces personnes sachent que ces bons sont distribués.

M. Mützenberg a trois questions. Il a bien entendu que cette motion ciblait les petits commerçants et non pas les grandes enseignes. Il ne sait pas si les motionnaires ont réfléchi à la manière d'y arriver, d'un point de vue juridique. Il ne pense pas que ce travail, qui sera à la charge du Conseil administratif, sera facile à faire. M. Mützenberg aborde ensuite la charge pour l'administration. Les auteurs de la motion ont-ils envisagé des pistes concernant la façon dont l'administration va gérer ces bons ? Enfin, par rapport aux associations, il souhaite savoir si la motion englobe également les associations culturelles. Ces bons pourraient-ils aussi être utilisés au Théâtre de Carouge ou au Cinéma Bio, par exemple ?

M. Etienne a été surpris de la proposition d'un renvoi en commission Sociale, s'agissant d'une aide aux commerces en lien plutôt avec la promotion économique, rattachée au dicastère des finances dont Mme Molinari est en charge. Il relève qu'il faudra dans un premier temps définir l'enveloppe qui pourra être distribuée. Comme la motion sera renvoyée au Conseil administratif, il ne doute pas que ce dernier pourra répondre à cette question. M. Etienne souhaite ensuite intervenir sur un des considérants : « vu les sommes non dépensées dues à l'annulation des manifestations [...] ». Il faut savoir que ce n'est pas parce que des manifestations ont été annulées que l'argent n'a pas été dépensé. En effet, certaines subventions ont été versées pour payer certains frais déjà engagés. Il faudra donc déterminer quelles sommes n'ont pas été dépensées. Mais M. Etienne pense que le Conseil administratif en est déjà conscient.

M. Calame signale que, dans ses réflexions à propos de cette motion et des destinataires de cette mesure, le groupe des Verts s'est interrogé sur un mécanisme qui pourrait contribuer à l'idée de la consommation locale : ces bons pourraient être libellés en lémans. La commune de Carouge et de nombreux commerces carougeois acceptent les lémans. Ce serait l'occasion de mettre en valeur cette monnaie qui a pour mission d'entretenir le réseau commercial local.

A la demande du Président, M. Calame précise qu'il ne propose pas d'amendement.

Mme Cambier revient sur les associations. Elle n'est pas sûre que les théâtres soient constitués en associations. Dès lors, comment intégrer ces acteurs culturels ?

A la demande du Président, Mme Cambier précise qu'elle proposera un amendement mais qu'il lui faut un peu de temps pour le formuler.

Mme Uldry tombe des nues. Elle a l'impression de ne pas parler français. Ou peut-être ont-ils décidé d'y mettre de la mauvaise volonté et d'assommer le PLR durant cette législature dès qu'il fait une proposition. Certes, la motion ne précise pas que les théâtres sont inclus dans cette action, mais à un moment, il faut arrêter : la motion ne va pas non plus tout détailler.

M. Von Burg croit qu'il est inutile de s'échauffer. Le texte, malgré ou grâce à sa brièveté, est clair : il s'agit de donner aux Carougeois des sous pour qu'ils dépensent ces sous à Carouge, que ce soit à l'épicerie, au théâtre, dans une association, au Cinéma Bio, etc. Et s'il y a des délimitations à faire, par exemple en excluant la Migros, ce sera au Conseil administratif de donner ces contours.

M. Fraomene ne veut pas dicter au Conseil administratif comment traiter cette motion, mais la vision du PLR était la suivante. Le Conseil administratif examinerait les montants disponibles, puis prendrait contact avec la ville de Lancy pour bénéficier de son expérience. Ensuite, il reviendrait vers le Conseil municipal en indiquant quel est le montant à disposition et en lui présentant une proposition, et finalement le Conseil municipal discuterait d'éventuelles restrictions. Le but est donc aujourd'hui de mener une étude, pour savoir ce qu'il est possible de faire.

M. Meyer attire l'attention de l'assemblée sur le fait qu'une distribution à tous les ménages de Carouge implique une somme d'argent relativement importante. Il ne connaît pas exactement le nombre de ménages, mais il assume qu'il y en a au minimum 7'000. Si des bons de CHF 50.- sont distribués aux 7'000 ménages, la somme totale serait de CHF 350'000.-. Si les bons sont de CHF 100.-, la somme s'approche du million de francs. M. Meyer souhaite savoir s'il s'agit d'une action symbolique, en donnant un bon de CHF 20.-, ce qui aurait peu d'effet, ou s'il s'agit de donner une véritable impulsion, auquel cas la somme à prévoir serait importante. C'est notamment pour cette raison qu'il a proposé plus tôt de fixer un critère. Cela dit, une impulsion de ce genre aura certainement un effet bénéfique dans la crise actuelle.

M. Voignier relève que le montant à disposition dépendra des sommes qui n'ont pas été dépensées pour les manifestations ou événement communaux qui n'ont pas pu avoir lieu. Par exemple, la tente n'a pas été montée pour la Vogue ou les promotions. En revanche, certains montants ont été dépensés, par exemple pour rétribuer des artistes ou payer les manèges des promotions. Des dépenses ont donc dû être engagées pour certaines activités, comme indiqué en TCR. Si la mention ne précise pas de montants, c'est parce que c'est au Conseil administratif d'établir la somme disponible et de voir ce qui peut être fait – un bon de CHF 20.-, ou un bon de CHF 10.-, voire peut-être un bon de CHF 50.- comme l'évoquait M. Meyer. Enfin, M. Voignier souhaite que cette motion puisse arriver à son terme et profiter aux ménages et aux commerçants carougeois qui, comme rappelé dans les communications du Conseil administratif, ont souffert, souffrent encore et risquent de continuer à souffrir. Il remercie les intervenants pour leurs réflexions, qui conduiront, il en est sûr, à la réalisation de cette motion.

Le Président clôt le débat. Un amendement, qui correspond à ce que Mme Cambier proposait, a été déposé par les socialistes. L'invite serait complétée comme suit : « à étudier la possibilité de distribuer des bons aux ménages carougeois à faire valoir auprès des commerces, des restaurateurs, des associations *ou activités culturelles* carougeois(es) »

M. Blanc demande ce qu'est une activité culturelle. Il comprend le souci des auteurs de l'amendement, mais une activité culturelle se structure sous forme d'association ou de société. Une activité culturelle est juste un concept, ce n'est pas une personnalité juridique.

M. Etienne relève que Carouge compte plusieurs théâtres, derrière lesquels on trouve des gens qui doivent aussi vivre au quotidien. Il s'agit donc de donner la possibilité à la population carougeoise d'utiliser les bons pour payer un ticket d'entrée pour une activité culturelle, par exemple une exposition ou une pièce de théâtre.

Mme Merle suggérerait de remplacer le terme « activités » par « établissements ».

M. Blanc précise qu'il s'agit juste d'un problème pratique pour ceux qui devront mettre en œuvre la motion. Une activité culturelle n'est pas un sujet de droit. Quant à la proposition d'utiliser le terme « établissements », celui-ci est simplement un autre mot pour dire « associations ».

M. Morex pense qu'il mettra tout le monde d'accord en proposant « lieux culturels ».

M. Gubler considère que ce débat n'est pas forcément le plus utile qui soit, parce qu'un théâtre pourrait être considéré tant comme une association qu'un établissement qui fait le commerce de billets de théâtre. La motion a été voulue vague pour que le Conseil administratif puisse définir ce qu'il estime être le plus utile. Qu'il s'agisse du terme « établissements » ou « lieux », voire « entités culturelles », le but est d'employer des expressions suffisamment larges pour que le Conseil administratif comprenne de quoi il s'agit, et sans faire de restrictions qui ne seraient pas le résultat de la volonté du Conseil municipal.

M. Etienne indique que le groupe socialiste peut se rallier au terme « lieux ».

Le Président met aux voix l'amendement, qui consiste à compléter l'invite comme suit : « à étudier la possibilité de distribuer des bons aux ménages carougeois à faire valoir auprès des commerces, des restaurateurs, des associations *ou lieux culturels* carougeois(es) ».

**L'amendement est accepté par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

**La motion ainsi amendée est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

### **6.3 Motion 004-2020 P : Sauvons la Chapelle de la rue du Centenaire**

Au vu de la brièveté du texte, le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

#### ***Sauvons la Chapelle de la rue du Centenaire***

Mesdames les Conseillères municipales,

Messieurs les Conseillers municipaux,

Considérant :

- L'attention que porte la Ville de Carouge à la préservation et à la mise en valeur de son patrimoine urbanistique, architectural et paysager.
- Que cette attention aux différents patrimoines qui enrichissent notre commune, s'étend au-delà du Vieux-Carouge.
- Que la Chapelle de la rue du Centenaire fait partie d'un ensemble urbanistique, remarquable par sa cohérence et ses qualités intrinsèques.
- Que ce bâtiment historique pourrait être démoli, malgré une importante mobilisation en faveur de son maintien.
- Que la sensibilité de la population et des élus, à la préservation du patrimoine bâti et naturel, est en expansion.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

**Invite le Conseil administratif**

- A entreprendre toutes prospections et toutes démarches, susceptibles de contribuer à préserver de la démolition, la Chapelle de la rue du Centenaire.

Les Vert.e.s

M. Barbuzzi rappelle que cet objet a été étudié à maintes reprises au Conseil municipal et qu'un vote démocratique a déjà eu lieu. Des recours ont été menés par certaines associations carougeoises. La Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), qui a pour fonction d'estimer la valeur de l'immobilier s'est déjà prononcée, et en l'occurrence, elle avait estimé que le bien n'avait aucune valeur patrimoniale particulière. La finalité de cette motion est d'inciter le Conseil administratif à faire tout son possible pour empêcher un propriétaire de démolir et de construire sur cette parcelle. M. Barbuzzi rappelle qu'il s'agit d'un bien privé, que des décisions ont été prises au sein de ce conseil, ce qui visiblement déplaît à certains partis qui reviennent avec ce type de motions. M. Barbuzzi trouve cela assez étonnant. Il se demande si cela est dû à l'amertume de la défaite face à un vote, et en l'occurrence, cela vise à empêcher la création de logements. En effet, le projet est très clair, il s'agit de construire une petite chapelle avec des logements. Si l'objectif de cette motion est de bloquer à nouveau la construction de logements, alors M. Barbuzzi aurait espéré que les Vert.e.s la retirent, car ils vont à l'encontre de la démocratie.

M. Calame indique que les Vert.e.s proposent cette motion et invitent le Conseil municipal à l'accepter et à la renvoyer au Conseil administratif par la suite. Ce sont les lieux culturels qui sont à l'ordre du jour. M. Calame précise que si effectivement à un moment donné, la CMNS a donné un préavis favorable à la démolition, cette décision a été modifiée par la suite par le Conseil d'Etat qui a demandé la mise à l'inventaire du bâtiment. Il faut présenter les faits dans son entier et pas seulement mentionner des éléments qui servent ou desservent le discours des uns ou des autres. Ils ont voté lors de l'ancienne législature, une pétition émanant de citoyens carougeois qui ont manifesté leur souhait de maintenir ce bâtiment avec les arguments qu'ils présentaient. Des recours de certaines associations ont eu lieu. Le propriétaire a recouru contre ces décisions et le tribunal a décidé d'écarter la mise à l'inventaire. Néanmoins, ce n'est pas le premier projet dans le cadre duquel les choses évoluent. Il a été constaté que la sensibilité populaire et la sensibilité des élus a également évolué et que, par rapport à des objets comme celui-ci, dans le cadre des évolutions de la vie, les positions peuvent changer. Le Conseil a d'ailleurs changé entre temps, il est donc possible que la position des autorités ait changé. En tout état de cause, la liberté du propriétaire reste entière. Il s'agit simplement de mettre en place ce qui a sauvé le cinéma Plaza et le cinéma Bio à Carouge, à savoir une mobilisation citoyenne au profit de la défense d'un objet, organisée suite à une prise de conscience. Peut-être que le Conseil municipal a fait une erreur en acceptant d'entrer en matière sur ce projet tel qu'il était. En effet, M. Calame rappelle que cet objet, comme le Vieux-Carouge, mérite un grand respect. Il sera un des points phares du nouveau grand parc qui se tiendra à la place du MParc et il faut aller jusqu'au bout des recherches de solutions, avec les propriétaires, pour envisager leur maintien. En conclusion, ce qui est demandé dans la motion, c'est de solliciter le Conseil administratif pour répondre aux invites et de trouver des solutions qui pourront être soit locales soit cantonales. M. Calame souhaite aussi rendre chacun attentif au fait que cette mobilisation est soutenue. Une mobilisation a eu lieu il y a deux ans via un groupe d'habitants qui avaient signé une pétition, traitée par le Conseil municipal. Or, ce groupe est encore actif et croit toujours à ce projet, c'est pourquoi une manifestation aura lieu samedi 19 septembre devant la chapelle. M. Calame demande à ce que ce projet soit amené devant le Conseil administratif pour que celui-ci puisse faire ce travail, en reconnaissance de l'engagement de la population et des associations qui se battent pour le maintien d'un cadre de vie de qualité. Ces derniers y veillent d'autant plus dans un endroit comme celui-ci où se trouve un patrimoine important allant jusqu'à l'école des Pervenches, et pour laquelle, M. Calame le rappelle, le Conseil municipal a voté un budget de 20 ou 30 mio destiné à la rénovation, ce qui est une très bonne chose selon lui. De même, le bâtiment de la chapelle fait partie de cet ensemble, c'est le premier qui a été construit à l'époque. Ce que le projet prévoit est complètement en rupture avec la cohérence de cet

ensemble bâti. M. Calame demande que la motion soit prise en considération et renvoyée au Conseil administratif afin que le propriétaire puisse rapidement savoir ce qu'il en est, et que le Conseil administratif prenne contact lui et avec les autres acteurs du projet.

M. Morex demande si, à chaque fois qu'un objet de l'ancienne législature n'a pas convenu aux Vert.e.s, ils vont revenir devant le conseil pour le faire revoter.

M. Baertschi souligne que le dossier est épineux, car en lisant la décision prise par la Cour de Justice et disponible sur le site internet de l'association de sauvegarde, force est de constater qu'il y a eu déjà un certain nombre d'hésitations sur cet objet. Il y a d'un côté le rapport d'un historien qui estime que c'est très intéressant, et de l'autre, un autre historien qui pense parfaitement le contraire. Il y a ensuite une position encore plus critique, comme évoqué par M. Calame, qui concerne tout le plan, à savoir la situation de cet ensemble, avec le parc des Copeaux et les petits bâtiments en face des Tours qui vont être complètement désorganisés par un projet qui n'est pas à sa place. C'est un projet qui entre dans le cadre du PAV. M. Baertschi se demande si ce n'est pas un hasard que l'ancienne responsable du service de l'urbanisme travaille pour le PAV. Il en ressort l'impression que l'on est venu poser un objet « là comme ça ». Il y a eu quelques erreurs dans la façon d'orienter les commissions du Conseil municipal ; M. Baertschi y était, ce pourquoi il en parle. En effet, seuls la paroisse et l'architecte avaient été auditionnés à l'époque en commission d'urbanisme. Ni Patrimoine Suisse, ni le Boulet, qui est l'association de sauvegarde de Carouge, ni l'association des habitants des Tours et de la Praille ont été auditionnés. A cela s'ajoute que le chef du département, M. Antonio Hodgers, a publiquement déclaré qu'il pensait que c'était une erreur de démolir ce bâtiment. Vu la situation, M. Baertschi adhère personnellement à la proposition des Vert.e.s et le PS la soutiendra, car le parti estime que l'ensemble du dossier doit être rediscuté. M. Baertschi rappelle que le but n'est pas de précéder qui que ce soit. Soulignant les propos cités par M. Barbuzzi, M. Baertschi souligne que pour un démocrate-chrétien, vouloir détruire une église est contradictoire. Il faut reconnaître qu'il y a un aspect de sensibilité derrière ce débat. Certains veulent démolir par principe, et d'autres au contraire voudront protéger la chapelle par principe. M. Baertschi estime que la proposition des Vert.e.s mérite d'être soutenue, ne serait-ce que pour gagner du temps.

Le Président rappelle que le débat ne doit se faire que s'il y a une prise en considération.

Mme Uldry rappelle que le 19 avril 2018 s'était tenue une commission des pétitions, elle a le PV sous les yeux et en lit une partie à l'assemblée :

*« Mme Uldry rappelle qu'il s'agit d'une demande de l'Eglise, du propriétaire. Il a demandé la destruction car il n'y avait plus assez de place. L'idée étant de faire l'église en sous-sol et des appartements en surface. Actuellement, ils sont 78 membres sans les enfants. Ils ont besoin d'une adaptation des infrastructures et aimeraient agrandir pour accueillir tous les fidèles. La solution est de démolir et de reconstruire quelque chose qui leur convient ».*

Mme Uldry rappelle que cela avait été arrêté suite à la demande de mise à l'inventaire, et elle ne comprend pas pourquoi ils iraient à l'encontre du souhait du propriétaire qui aimerait que ses paroissiens puissent être mieux accueillis et logés, d'autant plus que le PAV va s'agrandir et qu'il y aura besoin de place.

Le Président rappelle que ce n'est pas le moment du débat mais de la prise en considération.

M. Von Burg intervient pour inviter le Bureau à prendre des mesures pour permettre le débat. Il est difficile d'entendre les gens parler. Pour avoir un débat digne de ce nom, il faudrait des micros partout. Il aimerait que le Bureau prenne cela en mains.

M. Blanc note que juridiquement, cette église n'a pas été classée. Par conséquent, à moins d'une expropriation ou d'un changement de zone, M. Blanc ne voit pas ce que peut faire la commune. Si le propriétaire a décidé de demander une autorisation de construire, il est possible



de demander à ce que la commune s'adresse au propriétaire. Mais, si le propriétaire à une autre idée en tête, ils ne pourront pas lui faire changer d'avis.

Le Président soumet au vote la prise en considération de la motion :

**La prise en considération est acceptée par 17 oui, 12 non et 2 abstentions.**

Le Bureau propose la discussion immédiate.

Le Président demande s'il y a une autre proposition.

M. Voignier estime qu'au vu de tout ce qui a été dit, une commission de l'urbanisme serait intéressante afin de recevoir le propriétaire, les gens qui veulent manifester, et ainsi avoir un point de la situation. M. Voignier a trouvé important le rappel historique fait par M. Calame et il estime qu'il faudrait reprendre cela en commission, avec un rappel des faits et de ce qui a été fait dans ce projet, notamment la manière dont ils ont procédé pour les gabarits et pour quelle raison la chapelle n'avait pas été mise à l'inventaire. M. Voignier n'est pas adepte de multiplier les commissions, mais il estime qu'en début de législature, ils ne devraient pas s'en priver, de manière à ce que chacun puisse se faire son idée dans tous les partis, et cela sans suivre un mouvement. Il estime donc important de refaire ce débat.

M. Jacot abonde dans le sens de M. Voignier.

M. Calame précise que la décision relative à la mise à l'inventaire a été contestée en justice. Par rapport à la proposition du renvoi en commission de l'urbanisme, il est primordial d'agir tout de suite, car les choses avancent. En effet, le projet de dépôt de demande d'autorisation de construire n'a pas été fait, mais il y a une autorisation de démolir qui a été acceptée, sous condition d'avoir une autorisation de construire. Donc l'idée d'une commission de l'urbanisme peut être réalisée, mais seulement après que le Conseil administratif ait pu travailler sur le projet et ait suivi les invites de la motion. M. Calame rappelle que tout un chacun peut changer d'avis et qu'il n'y a pas de contradiction à avoir une nouvelle opinion.

Le Président demande à M. Voignier s'il faut bien s'adresser à la commission de l'urbanisme et non pas à la commission du PAV.

M. Voignier confirme que c'est effectivement en commission d'urbanisme qu'il faut aller, et cela afin que tous puissent avoir pleinement connaissance du dossier.

Le Président met aux votes la proposition de renvoi en commission de l'urbanisme :

**La proposition de renvoi en commission de l'urbanisme est acceptée par 16 oui, 13 non et 2 abstentions.**

Le Président ouvre le tour de préconsultation :

M. Voignier aimerait avoir un rappel des faits et un point de situation. Il souhaite recevoir l'organisme qui défend cette chapelle, le Boulet, ainsi que le propriétaire.

M. Mützenberg demande à obtenir des informations de la part du canton, notamment au sujet du changement d'avis de M. Hodgers. Il souhaite également savoir, par rapport à l'extrait de PV lu par Mme Uldry, quelles sont les possibilités de réaffectation de l'église et s'ils ont trouvé d'autres lieux de cultes ou s'il y aurait d'autres possibilités, au cas où ils ne pourraient pas agrandir leur église. M. Mützenberg veut que ses questions soient posées au propriétaire et que le canton soit partie prenante de la commission.

M. Loïc Antonioli souhaite que soit rappelé le processus en place s'agissant des autorisations de construire. Pour ce dossier, à l'heure actuelle il y a une demande préalable qui a été faite, qui a été acceptée, et il y a une demande de démolition qui a été faite. M. Loïc Antonioli a le sentiment que les gens pensent qu'il ne faut pas démolir cette chapelle parce qu'il y a un projet qui ne leur plaît pas. Il rappelle que si le projet actuel ne plaît pas au Conseil municipal, cela ne signifie pas qu'il ne faut pas démolir la chapelle. Il faut rappeler quelles sont les différentes étapes qui mènent un projet à son terme. En effet, peut-être que la sensibilité de chacun est basée sur le projet qui leur est présenté actuellement.

M. Calame demande à ce que les commissionnaires puissent auditionner l'association Patrimoine Suisse, qui est à l'origine de la demande de mise à l'inventaire, le Boulet, ainsi que le collectif Chapelle du Centenaire qui est à l'origine de la dernière pétition.

## **7. POSTULATS**

Il n'y en a pas.

## 8. RESOLUTIONS

### Résolution municipale 001-2020 P : POUR UNE POLITIQUE BUDGETAIRE ANTICYCLIQUE

#### **Pour une politique budgétaire anticyclique**

Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

Alors que Genève fait probablement face à la pire récession connue depuis les années 1930, les autorités cantonales annoncent un plan d'austérité d'une ampleur sans précédent. Cette politique profondément anachronique renforce le risque d'une crise économique et sociale durable qui détruira les emplois, anéantira nos PME et aggravera la situation des plus fragiles. Pourtant, l'Etat n'a pas hésité à s'endetter de près de 3 milliards pour sauver la banque cantonale genevoise alors que les taux d'intérêts avoisinaient les 4% dans les années 2000. Alors que le PIB genevois a quasiment doublé en 20 ans pour dépasser désormais les 100'000 francs/habitant.e.s (soit CHF 400'000.- pour une famille de 4 personnes) et que les taux d'intérêts sont devenus nuls ou négatifs, la droite cherche à réduire la dette par tous les moyens en pleine urgence écologique et sociale.

A l'ère des taux négatifs, le débat classique qui oppose hausse d'impôts et baisse des dépenses publiques n'est pas d'actualité. Dans ce contexte, tout en maintenant une gestion prudente et raisonnable, les pouvoirs publics devraient stimuler l'activité avec la dette qui, exprimée en pourcentage du PIB, sera mécaniquement réduite une fois la croissance retrouvée. C'est la manière la plus pragmatique de fonctionner aujourd'hui : le secteur public a un rôle anticyclique naturel à jouer en soutenant l'investissement dans la transition écologique, en favorisant la consommation dans l'économie locale et en protégeant les populations plus précaires.

A l'aube d'une crise économique et sociale sans précédent (l'économie genevoise devrait se contracter de plus de 6% en 2020), le plan d'austérité annoncé par la conseillère d'Etat en charge des finances va aggraver la crise économique, accroître le taux de chômage et couper dans les prestations publiques. C'est à la fois irresponsable et contraire aux chemins suivis par nos voisins. Par exemple, l'Allemagne pourtant connue pour sa rigueur budgétaire, et pays autrement plus endetté que la Confédération et le canton de Genève, a présenté début juin un plan de relance qui engage, en tout, jusqu'à 1230 milliards d'euros, soit plus de 15'000 € par habitant.e.s.

Le canton ne peut pas faire comme si la crise sanitaire de ce printemps et ses conséquences n'existent pas. Les seuils de déficits et les mécanismes de gestion financière conjoncturelle inscrits dans la loi sur la gestion administrative et financière ne sont plus adaptés à l'ère post-COVID-19.

Il est urgent que le gouvernement cantonal se montre à la hauteur de la situation afin d'éviter une catastrophe économique et sociale qu'annonce cette politique d'austérité, et de renoncer à un report massif des charges cantonales sur les communes, sans quoi ces dernières se retrouvent seules à devoir porter le soutien à l'économie locale, à la transition écologique et aux plus précaires. *(le plan financier quadriennal du Conseil d'Etat prévoit un report de 90 millions dont 20 millions en 2021).*

L'argent public ainsi investi servira les emplois que l'on ne peut délocaliser, les entreprises locales qui contribuent à l'assiette fiscale (à condition qu'elles survivent à la crise). Bref, à toutes celles et tous ceux qui contribuent à cette ville économiquement, socialement et humainement. En ville de Carouge aussi, la crise sanitaire a eu des effets dévastateurs : augmentation de la précarité, crise du petit commerce. Cette situation exige d'augmenter et de diversifier les

dépenses et les investissements de la commune. Pour ce faire, il faudrait que le canton allège les conditions auxquelles les communes sont autorisées à voter des budgets momentanément déficitaires, par exemple en allongeant au-delà de cinq ans la période requise pour un retour à l'équilibre.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

**Invite le Conseil administratif**

- à présenter un budget 2021 anticyclique, en y intégrant des mesures additionnelles de lutte contre la précarité, de soutien aux petites et moyennes entreprises, d'amélioration du pouvoir d'achat ;
- à augmenter et diversifier l'enveloppe des investissements, à proposer des mesures pour accélérer leur mise en œuvre en donnant la priorité à la transition écologique et aux infrastructures nécessaires dans les quartiers en croissance.
- à intervenir auprès du Conseil d'Etat pour qu'il présente un budget 2021 anticyclique et qu'il permette aux communes de dépasser le seuil de dette autorisé au-delà de 5 ans, pour leur permettre d'investir davantage.

Les Socialistes Carougeois.ses

Le Président soumet au vote la prise en considération de la motion :

**La prise en considération est acceptée par 28 oui, 0 non et 2 abstentions.**

Le Bureau propose la discussion immédiate.

Le Président demande s'il y a une autre proposition.

M. Loïc Antonioli dit que la résolution du groupe socialistes va certes dans le sens des bons Carougeois, par rapport à l'investissement vis-à-vis des citoyens dans toutes les mesures prises au niveau du budget. Il estime cependant qu'il n'y a pas lieu d'en parler pendant les prochaines semaines au vu des nombreuses commissions des finances qui sont prévues. Dans tous les partis, des représentants ont été nommés pour siéger dans ces commissions. Avec le budget qui va être présenté et les différentes mesures qui seront prises en compte, le groupe PLR estime qu'il est préférable de renvoyer cette résolution en commission des finances.

M. Von Burg n'est pas d'accord avec cette proposition. En effet, au moment où le Conseil administratif présente un budget, il n'est plus possible de le changer.

M. Meyer dit qu'il ne lira pas l'argumentation qui justifie que le groupe socialiste ait présenté cette motion et s'apprête à débattre.

Le Président rappelle qu'ils doivent d'abord déterminer s'ils font une discussion immédiate ou s'ils renvoient la motion en commission des finances.

Le Président soumet au vote la proposition de M. Loïc Antonioli de renvoyer la discussion en commission des finances :

**Le renvoi en commission des finances est refusé par 15 oui, 16 non et 0 abstention.**

Le Bureau propose la discussion immédiate.

M. Voignier estime qu'il faudra, dans le cadre de cette motion, se pencher sur toute mesure qui aurait été changée par rapport au budget, lequel devrait être présenté prochainement. Il faudrait savoir, pour toute invite à modifier le budget, quel est le montant qui a été octroyé pour changer le budget et quelle est son application, et si c'est dû à cette motion. Il pense qu'on ne peut pas arriver au dernier moment avec un projet de budget en disant qu'on modifie la façon de voir. Il y a le fait de présenter un budget anticyclique et la question de savoir si on peut avoir un déficit plus prolongé. Le processus des finances leur a été expliqué, il n'est pas possible de tout faire en un claquement de doigts. Même s'il peut être intéressant d'étudier cette motion, il est primordial que si une activité a été changée lors de ce budget et que c'est lié à cette résolution, ce soit signalé au budget afin que les conseillers puissent examiner si la motion a une répercussion financière sur le budget qui leur sera transmis.

M. Meyer souhaite présenter la justification de cette motion. Ce qui est proposé tend à répondre à une problématique urgente liée aux effets extrêmement négatifs de la crise à tous les niveaux, pas seulement à Carouge mais également dans le canton de Genève et en Suisse. Il y a une unanimité des économistes sur l'idée qu'il ne faut pas, dans une telle situation, suivre une politique financière traditionnelle mais qu'il faut avoir la possibilité de créer une demande, de soutenir les entreprises et de soutenir la consommation et surtout, de soutenir les investissements pour qu'une nouvelle croissance puisse naître et dépasser cette crise le plus vite possible. C'est pour cette raison que récemment, l'UE a créé pour la première fois un programme qui met en place un financement direct de l'Union. Cette résolution détermine comment Carouge peut utiliser les outils à disposition dans le processus budgétaire, afin d'en faire un budget qui correspond effectivement à la situation actuelle. Le problème que ces actions ont, est que cela ne permet pas d'avoir un budget équilibré. Cela va renforcer le volume de la dette considérablement, ce qui s'ajoute au fait qu'ils n'ont déjà pas un budget équilibré, et qu'en raison du coronavirus, les revenus de la commune vont diminuer cette année. Il y a ainsi trois facteurs qui vont faire augmenter le volume de la dette de Carouge. Ceci n'est pas très important au niveau fiscal, dans le sens où ce qui importe dans les comptes, c'est combien ce que la commune doit payer pour la dette, c'est-à-dire quel est le service de la dette, quels sont les intérêts qui sont perçus. Ils sont actuellement dans une situation où Carouge emprunte à un taux moins zéro ce qui signifie que l'incidence des dépenses de la commune est pratiquement nulle. Il est aussi vrai que toutes les prévisions disent que cette situation va se prolonger, comme dans probablement les prochaines années. En d'autres termes, ce programme exceptionnel qui permettrait à Carouge, aux commerces et aux habitants de sortir de la crise, avec un accent particulier sur les personnes en situation précaire, ne va pas avoir un effet négatif sur les comptes, bien qu'il y aura des amortissements au fur à mesure des investissements. C'est le fondement de cette proposition et c'est ce qui devra être discuté en commission financière le plus vite possible puisque c'est lié au budget qui sera présenté par le Conseil administratif prochainement.

Mme Merle pose une question par rapport à l'invite demandant à ce que le Conseil administratif intervienne auprès du Conseil d'Etat, afin de permettre une dérogation aux règles en vigueur et de pouvoir ainsi investir davantage. Elle demande s'il s'agit bien de présenter un budget anticyclique par rapport aux investissements, et non pas par rapport aux dépenses de fonctionnement.

M. Meyer répond que cela concerne les deux. Il s'agit à court terme, d'augmenter la consommation et de recréer des emplois par le biais de dépenses. Les investissements viennent en deuxième lieu. Le problème actuel, et cela est vrai pour toutes les communes, est qu'ils sont déjà sous un régime exceptionnel de dette à cause des répercussions de la réforme fiscale des entreprises, dans le cadre de laquelle le canton de Genève a perdu des revenus et a répercuté ces pertes sur les communes. Étant donné que les communes ont eu moins de ressources qu'habituellement, il a été permis aux communes de s'endetter et de ne pas présenter des budgets équilibrés. Il faudra cependant arriver à un budget équilibré dans quatre

ans. Puisque ce qui est proposé est d'augmenter la dette et de s'endetter encore davantage les prochaines années, il sera impossible d'arriver à zéro dans quatre ans.

Le Président soumet au vote la résolution :

**La résolution municipale 001-2020 est acceptée par 16 oui, 5 non et 10 abstentions.**

## **9. PETITIONS**

Il n'y en a pas.

## **10. QUESTIONS**

### **Réponses aux questions en suspens des conseillers municipaux**

**QE 001-2020 (M. Barbuzzi): Réunion du Conseil de fondation de l'EMS de Drize sans l'ensemble de ses membres**

*Carouge, le 24 juin 2020*

*Mesdames, Messieurs,*

*C'est avec étonnement que j'ai appris que le Conseil de fondation de l'EMS de Drize s'est réuni en juin en omettant de convoquer tous les membres. En effet, il semblerait que les représentants du parti Socialiste carougeois, du parti des Verts carougeois et du parti des PDC-Verts'libéraux carougeois n'ont pas été officiellement convoqués.*

*Cela est regrettable sachant que lors de cette réunion, la présidence ainsi que le bureau ont été désigné.*

*J'ose espérer que cela n'est pas une réaction liée aux événements de ces derniers mois qui ont abouti à une procédure de la part de la cour des comptes.*

*Pour rappel, ladite procédure a été lancée suite à des dysfonctionnements majeurs, aussi bien au sein du bureau, qu'au niveau de la direction de l'institution. Des problèmes de gestion, de gouvernance et de fonctionnement avaient été relevés et l'EMS de Drize est passé très près d'une fermeture.*

*Compte tenu de ce qui précède, voici mes questions :*

- *Pour quelle raison les personnes membres des associations carougeoises citées ci-dessus n'ont pas été convoquées ?*
- *Si cette réunion a bien eu lieu, était-elle valablement constituée pour prendre des décisions, notamment celle d'élire une présidence et un bureau.*
- *Dans le cas où les réponses à mes questions seraient affirmatives, est-ce que les autorités carougeoises vont intervenir auprès du conseil de fondation de l'EMS de Drize afin de faire annuler la séance du mois de juin et par conséquent les décisions qui ont été prises et demander qu'une nouvelle convocation soit envoyée ?*

*Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.*

*Dominique Barbuzzi*

Cher Monsieur,

Au mois de juin dernier, vous posiez une question en trois volets concernant la convocation à la première séance du Conseil de fondation de l'EMS de Drize et j'y apporte volontiers les éclairages suivants :

Il convient tout d'abord de noter que l'organisation des séances des Conseils de fondations ne relève ni du Conseil administratif ni des services communaux, mais bien des dites fondations.

Cela étant précisé, je peux encore ajouter qu'à ma connaissance un malentendu sur les modalités d'organisation s'est glissé dans les préparatifs de cette séance dont les organisateurs pensaient que la Ville de Carouge convoquerait ses délégués du CM, ce qui n'est jamais le cas.

Cette séance a néanmoins eu lieu et le nombre de participant.e.s était suffisant pour que le Conseil de fondation puisse valablement siéger. Il n'y a donc à notre sens aucune raison d'intervenir en demande d'annulation de cette séance et un tel malentendu ne devrait plus se reproduire.

En vous remerciant pour votre question, le Conseil administratif vous adresse ses meilleurs messages.

Anne Hiltbold  
*Conseillère administrative*

## **Nouvelles questions des conseillers municipaux**

### *Questions écrites*

#### **QE 002-2020 (Mme Leuzinger) : Recouvrement phono-absorbant de la route du Val d'Arve**

La route cantonale du Val d'Arve est une route à fort trafic qui fait office de moyenne ceinture de l'agglomération. Nombre d'habitants du secteur de Carouge-Est subissent quotidiennement les nuisances sonores dues à une circulation intense, ceci jour et nuit.

Selon les dispositions de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB), il existe des valeurs limites d'émission et des mesures d'assainissement sont prévues selon cinq degrés de sensibilité.

- Le Conseil Administratif peut-il m'indiquer si la pose d'un revêtement phono-absorbant est prévue pour cette route ?
- Si c'est le cas, à quelle échéance des travaux sont-ils envisagés ?
- Si ce n'est pas le cas, une analyse de la situation par le canton peut-elle être demandée par la Commune ?

#### **QE 003-2020 (Les Vert.e.s) : Motion après 14 juin bis égalité femmes et hommes**

La motion après 14 juin visant à une égalité de fait entre femmes et hommes a été acceptée le 19 septembre 2019 avec 25 oui et 5 abstentions. Une année après, où en est le plan égalité ?

- Quelles ont été les réponses apportées aux différentes invites ?
- Quelles autres propositions ont été faites pour réaliser l'égalité dans l'administration ?
- Le conseil administratif envisage-t-il de signer la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public proposé par le Conseil fédéral et signé à ce jour par 16 cantons et 97 communes ?

Le groupe Vert.e.s vous remercie pour les réponses qui lui seront apportées par écrit, mais aussi pour les informations tout au long de l'année à travers les commissions, puisque c'est un sujet transversal à toute l'administration et en cours de réalisation.

#### **QE 004-2020 (Mme Kolla) : Motion 030-2019 P bruit routier**

En septembre 2019, une motion pour une réduction du bruit routier a été déposée, qui a d'autant plus de pertinence avec l'été, le virus, les fenêtres ouvertes, les activités d'extérieur et le travail à domicile. Il est donc d'autant plus important de lutter contre le bruit routier inutile qui, nous le rappelons, tue comme le coronavirus et la pollution.

Notre question : Comment le Conseil administratif a-t-il répondu à notre motion acceptée à l'unanimité (moins une abstention) ?

Pour chacune des propositions faites, nous aimerions savoir quelles actions il a effectuées ou planifiées, et les délais de mise en place.

Nous vous remercions d'avance pour vos réponses.

Pour le groupe Vert.e.s,  
Christiane Kolla

#### *Questions orales*

#### **1. Crèche (M. Voignier)**

M. Voignier aimerait connaître le nombre de places de crèche qui n'ont pas pu être honorées cette année. Il est interpellé et est aussi malheureusement intéressé par la réponse. Il pense qu'il y a beaucoup d'enfants carougeois dont les deux parents travaillent et qui ont été embêtés. Il aimerait savoir s'il y a une statistique de ces enfants qui sont laissés sur le carreau.

Mme Hiltpold répond que la question des enfants qui n'ont pas de place de crèche ou d'autres solutions de garde est connue de son service et existe depuis longtemps. Ils savent qu'ils répondent environ à la moitié de la demande. A l'heure actuelle, il y a près de 618 places et il y a 365 enfants qui sont en attente, dont 238 bébés. C'est effectivement une situation très regrettable. Mme Hiltpold note tout de même que Carouge n'est pas à la traîne et que la commune reste bonne élève, mais il s'agit d'institutions qui ont un coût. Il est question de CHF 30'000.- à CHF 50'000.- la place de crèche par enfant chaque année. A ce jour, plus de CHF 11'000'000.- du budget est consacré à la petite enfance, c'est-à-dire à peu près un dixième du budget communal. Il y a également l'accueil familial de jour qui propose un certain nombre de places mais là aussi, il y a plus d'une centaine d'enfants en attente. Ils sont régulièrement confrontés à des courriers de parents désespérés qui leur écrivent. C'est un vrai problème quand les parents travaillent et n'ont pas de solution pour placer leurs enfants. C'est très difficile de répondre à l'entier de la demande et aucune commune, à sa connaissance, ne répond à l'entier de la demande. Malheureusement, les parents doivent trouver d'autres solutions. Ils travaillent évidemment à proposer de nouvelles places, mais ce sont des projets qui sont longs. Pour l'avoir suivi durant de nombreuses années, ils doivent savoir que lorsqu'ils prévoient de construire une crèche, il faut commencer par un aménagement de quartier, un concours, une délibération. Ce sont des coûts importants. Ils ont offert les menuisiers il y a peu de temps. La prochaine crèche ne sera pas ouverte avant 5-6 ans. Tant qu'ils peuvent ouvrir des places en plus, ils le font. Ils ont aussi réorganisé le système, les critères d'attributions ont été revus et à l'heure actuelle, les places en crèche et en accueil restreint sont réservées aux parents qui travaillent. Cela ne suffit cependant pas pour combler les demandes de chacun et chacune, ce qu'ils regrettent évidemment.



## **2. Marché (M. Voignier)**

M. Voignier dit qu'actuellement le marché a l'air d'attirer un public qui se réjouit de cette étendue qui va jusqu'au Boulevard des Promenades. Il souhaite savoir s'il est possible d'imaginer que, dans le futur, le marché amène les clients plus loin, avec une étendue qui va sur les Promenades. En effet, c'est très apprécié par les gens et cela permet de déambuler d'une manière plus sympathique que quand le marché était seulement sur la Place du Marché. Il aimerait savoir si le Conseil administratif a pensé à une option de ce type-là.

Mme Lammar répond qu'ils ont discuté de cette problématique du marché. Le marché a été étendu pour des raisons sanitaires. Il est vrai que pendant l'été, ils ont eu beaucoup de retours d'usagers extrêmement contents car cela permettait une petite balade dans Carouge. En revanche, les marchands se satisfont certes de cette organisation, mais préféreraient très clairement revenir sur la Place du Marché de manière plus concentrée. En effet, ils ont remarqué une baisse, bien que ce ne soit pas clair si elle est liée au covid ou à la configuration actuelle des marchés. En tout état de cause, certains marchands ne sont pas très enchantés de cette situation. De plus, cette situation le long du Boulevard des Promenades est charmante l'été quand il fait chaud, car c'est ombragé ; mais l'hiver, quand il fait froid et qu'il pleut, ce sera moins sympathique pour les marchands situés sur la promenade. Ils sont donc en train de réfléchir à une version marché d'hiver et marché d'été, avec un rassemblement davantage vers la Place du Marché en hiver, et peut-être plus étendu pour l'été, sachant que cette configuration est valable aujourd'hui, car ils sont en situation de crise covid, avec moins de manifestations sur la Place de Sardaigne. En effet, avec la patinoire ce sera problématique et si on revient à une situation normale avec des manifestations sur la Place de Sardaigne, le risque est que si les marchands sont maintenus de l'autre côté de la Place de Sardaigne, alors il y aura un gros trou sur la place de Sardaigne quand il n'y a pas de manifestation ou alors, cela risque de couper le marché en deux. Dans les discussions qu'ils ont avec les marchands, ceux-ci n'étaient pas du tout favorables à cette configuration en raison du problème de la Place de Sardaigne. Donc ils réfléchissent à une version hiver et une version été. A l'heure actuelle, ils sont en discussion sur une fermeture le long de l'église, le samedi matin, du côté Bignens, pour rassembler quelques marchands en plus vers la Place du Marché. La question de mettre des marchands le long de la Place du Marché côté Bourse est aussi en étude. Elle ne peut pas être réalisée dans l'immédiat mais elle est à l'étude, afin de permettre cet espace entre marchands.

## **3. Action de solidarité directe (Mme Decnaeck)**

Mme Decnaeck explique que le concept d'action de solidarité directe a été initié par un médecin à Naples, au début de la pandémie. Les personnes qui le désirent déposent un panier devant chez eux avec des produits de première nécessité. Le slogan est le suivant : ceux qui peuvent donnent, ceux qui ne peuvent pas prennent. Ce concept s'est développé au Canada et dans plusieurs villes françaises et fonctionne très bien. La demande consiste à faire cela de manière organisée, et non pas de manière spontanée, de l'initiative de chacun. De plus, il faudrait faire de la publicité et que cela soit annoncé. Ce concept fonctionne bien et ne coûte rien à la Commune. Il s'agit de personnes qui s'entraident. On peut penser que tout le monde va se servir mais il faut faire confiance en la solidarité des citoyens, sous peine de ne jamais rien mettre en place.

Mme Hiltpold répond que, a priori, le Conseil administratif n'y voit pas d'inconvénients. Cela semble toutefois compliqué que ce soit lui qui mette en place l'action. Néanmoins, s'il est sollicité pour faire de la publicité, elle pense qu'il n'y a aucun problème à relayer les informations et encourager ce genre d'actions. Elle pense que, son service étant assez surchargé, il sera difficile d'organiser le projet. Il faudra qu'il soit sollicité par une entité ou une association.

Mme Decnaeck précise qu'elle ne demande pas à la Commune de mettre en place le projet mais simplement de l'autoriser.

Mme Hiltbold répond qu'avant que le projet soit autorisé, le Conseil administratif doit être saisi, comprendre la demande et ensuite, il relayera l'information.

#### **4. Épingles vélo avenue Cardinal-Mermillod (M. Baertschi)**

M. Baertschi fait écho à la position des vélib' qui ont été mis en place, ce positionnement entrave assez sérieusement la terrasse, c'est même assez dangereux. En effet, puisque la police municipale n'intervient jamais à cet endroit, les gens arrivent très vite à vélo et il y a failli avoir des personnes très gravement blessées le jour précédent. Il demande à ce qu'ils déplacent ces épingles de deux mètres, de façon à ce que ce danger puisse être évité, et cas échéant pour prévenir d'un accident, qu'ils mettent une barrière un peu plus haut pour que les vélos arrêtent d'arriver en grande vitesse sur cette terrasse.

Mme Molinari répond qu'elle a déjà été sollicitée le jour même, par une lettre qui allait dans le même sens. Effectivement, cette question est déjà à l'étude par les services qui sont responsables de l'aménagement des arceaux. Il est vrai qu'au moment où la personne a repris le bail, il n'y avait plus d'autorisation pour la terrasse puisque le commerce était fermé depuis un moment. Mais, ils feront évidemment le nécessaire pour régler cette situation.

M. Baertschi ajoute qu'il y avait un besoin d'épingles à cet endroit et qu'il faudra mener une réflexion pour éviter cette situation.

#### **5. Concours coopératives (M. Barbuzzi)**

M. Barbuzzi dit qu'il est un PDC heureux, car ils ont beaucoup parlé du PDC. Effectivement, ils sont des lanceurs d'alerte et visiblement, cela fait réagir les conseillers administratifs. Il a bien écouté les propos de Mme Lammar. Elle remet en cause ce qui a été dit et écrit sur les réseaux sociaux : les propos étaient fallacieux, il s'agissait d'élucubrations, c'était grotesque. Pourtant, elle a expliqué ce soir que tous ce qu'ils ont dit est réel et l'a affirmé en donnant des dates et des documents. Au cas où, il avait pris les courriers avec lui pour montrer que le PDC n'invente rien et se réjouit de la fin de cette histoire, car en tant que lanceurs d'alerte ils sont toujours critiqués mais le résultat est là. Ils se rendent compte que certains documents ont été mis en avant mais Mme Lammar a oublié les dates des échéances. Au fur à mesure qu'elle avançait dans le dossier, elle a réalisé qu'elle faisait un erreur. Ils sont donc très contents, car ce projet va finalement se poursuivre et c'est ce qu'ils souhaitaient. Le Conseil administratif a eu le bon sens de revenir sur cet ensemble de projets.

M. Barbuzzi aimerait savoir pour quelle raison le Conseil municipal n'a pas été averti. Pour un sujet aussi important qu'un concours, Mme Lammar a pris une décision sans même informer le Conseil municipal. Il se demande si c'est normal et si cela va se reproduire, sous peine de devoir relayer les informations sur les réseaux sociaux.

Mme Lammar répond que M. Barbuzzi a mal compris ou mal entendu la communication qu'elle a faite. Ce n'est pas le Conseil administratif qui a changé d'avis. Il a toujours voulu aller de l'avant sur ces coopératives mais ce souhait de modification de PLQ venait bien du canton. Donc, le Conseil administratif n'est revenu sur aucune volonté, bien au contraire ils ont maintenu leur souhait d'aller de l'avant. Mais à présent, elle renvoie à la communication qu'elle a effectuée. M. Barbuzzi parle des échanges de courriers qui se sont passés entre la commune de Carouge et le canton. Elle en a certes parlé dans la communication, mais s'il les a sous les yeux, elle serait bien curieuse de savoir par quel biais il les a obtenus, sachant que ces courriers ont été échangés entre la commune et le canton uniquement. Ceci dit, elle souligne qu'ils peuvent très volontiers les mettre à disposition du Conseil municipal et ils verront que cela va dans le sens que le Conseil administratif a indiqué dans la communication.

Mme Lammar répond à la question concrète de savoir pourquoi le Conseil administratif n'a pas averti le Conseil municipal de la suspension du concours. Elle explique que, conformément à ce qu'indique la communication, c'est en juillet, après le premier tour, qu'ils ont pris la décision de suspendre le concours. Il n'y avait donc plus de conseil municipal, plus d'informations et de communications officielles à transmettre au Conseil Municipal. Mais surtout, elle rappelle que le Conseil municipal a voté un crédit pour lancer le concours. Ce concours est lancé et la procédure suit son cours. Ce concours n'a pas été annulé entre juillet et ce jour, il a simplement été suspendu dans l'attente de clarifications de l'Etat. En conclusion, le Conseil administratif n'a en aucun cas été à l'encontre de la volonté du Conseil municipal, puisque la procédure de concours a été suspendue et non pas annulée. Il n'y avait donc pas de raison formelle, en plein été, d'envoyer un courrier aux conseillers municipaux pour avertir de cette suspension. Le Conseil administratif est content d'avoir pu clarifier les choses avec l'Etat et d'avoir pu et su, dans le cadre de la pesée d'intérêts entre une modification du PLQ ou un maintien du PLQ, faire valoir leurs arguments de maintien du PLQ actuel. Le Conseil administratif est satisfait d'avoir fait en sorte que le Conseil Etat les suive à ce propos, puisque le Conseil d'Etat leur informait, en automne, qu'il souhaitaient aller de l'avant avec cette modification. C'est grâce à cet entretien qu'ils ont sollicité, qu'ils ont pu faire changer d'avis le Conseil d'Etat.

M. Barbuzzi note que dans le cadre du concours, deux conseillers administratifs sont présents, dont une, a priori, aurait peut-être des conflits d'intérêts, ou en tout cas la question peut se poser. Il demande si c'est normal, dans le cadre d'un concours, d'avoir deux conseillers administratifs. Dans d'autres concours sur la commune, un seul conseiller administratif représente l'ensemble des trois magistrats. Par exemple, pour le concours de la piscine, il y a un seul représentant. Il demande s'il y a une règle absolue ou si cela dépend, en fonction du concours, de leurs dimensions, de leurs coûts.

Mme Lammar répond que la comparaison avec le concours de la piscine ne peut pas être faite, car le concours de la piscine est un concours SIA. Or, cet appel d'offres à coopératives n'est pas un concours SIA, et encore moins une procédure de marché public. Donc, les mêmes règles ne s'y appliquent pas. Lors de la composition du jury, il a semblé logique et nécessaire, comme il est mentionné dans la communication, que la conseillère administrative en charge des constructions soit présente à ce concours, s'agissant d'un projet de construction de coopératives, tout comme la conseillère administrative en charge de l'urbanisme, dès lors qu'il s'agit d'un projet de développement de Carouge. C'était donc important d'avoir ces deux représentantes au sein du concours. Quant à la question de la participation de Mme Molinari, la question de M. Barbuzzi étonne Mme Lammar, car elle a été discutée et répondue très clairement lors du jury du concours où elle rappelle qu'il était présent. Or, il n'y a pas eu d'opposition à la présence de Mme Molinari dans ce jury concours.

M. Barbuzzi répond qu'il aurait été préférable, pour une question d'éthique, que Mme Molinari se retire. Effectivement il a relevé une erreur, il s'agit non pas d'une soude de CHF 1'200'000.- comme ils l'ont mentionné mais bien d'une soude de CHF 1'295'000.-. Cela signifie qu'il y aurait encore plus d'argent qui pourrait être redistribué à la PPE. Il s'agit pour lui d'une question d'éthique. D'autres personnes du même parti ont fait le choix contraire de se retirer et de ne pas participer en raison d'un potentiel conflit d'intérêts. Il redemande si à l'heure actuelle, il ne serait pas de bonne guerre, de la part de cette personne, de se retirer du concours.

Mme Molinari répond que non, car elle n'a aucun intérêt direct privé qui pourrait justifier un tel choix. Cela a été discuté au niveau du Conseil administratif. M. Barbuzzi fait allusion à des personnes qui se seraient récusées. En l'occurrence, il s'agissait d'une personne qui avait dans le passé fait partie d'une coopérative, ce qui n'est absolument pas son cas. Elle n'a aucun lien avec ces coopératives. Le PLQ est défini et ils se sont battus pour que ce PLQ puisse être maintenu et pour que les coopératives puissent continuer d'avancer selon le calendrier et la volonté politique et stratégique du Conseil administratif. Elle demande à ce qu'on lui montre

quel élément indiquerait qu'elle est impliquée d'une manière non adéquate à ce concours, car à ce jour, à part des propos sans fondements, elle n'a rien entendu de pertinent.

#### **6. Parking Vibert-Sardaigne (M. Loïc Antonioli)**

M. Loïc Antonioli demande si le projet va leur être présenté dans une prochaine séance de la commission de l'urbanisme. Il fait allusion à toutes les réflexions qui ont eu lieu lors de la dernière législature sur le projet parking. Il s'agit d'un projet d'enjeu pour Carouge, qui nécessite une mise au point pour les nouveaux, avec les prochaines échéances qui sont prévues.

Mme Lammar répond que M. Loïc Antonioli a tout à fait raison. Une première présentation a été faite durant la législature précédente, avec un certain nombre de remarques de la part des conseillers municipaux. Ils sont toujours en étude, afin de trouver une solution qui intègre les différentes remarques. Ce projet n'est pas mis dans un tiroir, bien au contraire. Il est vrai aussi qu'ils sont dans l'attente de la votation du 27 septembre qui pourrait avoir une influence sur ce projet en termes de compensation de places de parking. Une séance de présentation sera prévue mais ils attendent dans tous les cas, cette votation du 27 septembre.

#### **7. Les propos racistes ont-ils leur place dans un Conseil municipal ? (M. Holdener)**

Les élus ont été dénigrés dans le journal de la commune, traités notamment d'ignorants manipulés par un gourou, et ce soir a été prononcé « petit nègre », ce qui selon M. Holdener constitue une expression raciste. Il ne peut pas cautionner ce genre de dérapages dans ce Conseil. Il pose la question de savoir qui est garant du respect des personnes humaines dans ce Conseil.

Le Président répond qu'il en est le garant et que ce serait à lui d'interrompre et de remettre l'ordre en cas de dérapage, et éventuellement d'exclure un conseiller.

#### **8. Débat sur les réseaux sociaux (M. Calame)**

M. Calame dit que l'expression de « lanceur d'alerte » a été entendue ce soir. Il comprend que le PDC veut se dédoubler en occupant le siège du MCG laissé vacant lors des élections. Néanmoins, les propos livrés méritent d'être éclaircis. Il faut savoir, et il s'agit d'une question posée par des électeurs, s'il est normal que dans une commune comme Carouge, il y ait deux conseils municipaux. Qu'il y ait un conseil municipal dans lequel le débat démocratique peut se faire comme ce soir et qu'il y en ait un autre dans lequel le débat polémique se fait sur les réseaux sociaux. Il demande s'il est possible de rappeler le planning des séances du Conseil municipal, qui sont le lieu adéquat pour que les élus expriment tout ce qu'ils ont à dire. Il demande au Président de faire cette mise au point.

Le Président répond qu'il faut débattre en ce lieu en plenum, ensuite, libre aux partis de faire leur politique ou de casser leur image s'il le faut. Mais en tout cas, au sein du plenum, il garantit le respect de cette démocratie.

M. Calame redemande s'il existe bien un seul conseil municipal à Carouge.

Le Président répond qu'en effet la Loi sur les communes ne prévoit qu'un conseil municipal et M. Calame y est.

Le Président rappelle que si les conseillers veulent mieux comprendre les enjeux du patrimoine arboré de Carouge ainsi que les prochaines étapes de la replantation, ils sont invités à la séance publique d'information qui aura lieu le mercredi 30 septembre à 18h sur la Place de Sardaigne.

*L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h05*